

Distribution limitée

WHC-02/CONF.202/16
Paris, le 6 mai 2002
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**30ème anniversaire
(1972-2002)**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-sixième session

**Budapest, Hongrie
24 - 29 juin 2002**

**Point 20 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du suivi périodique de la Convention
du Patrimoine Mondial : Région Afrique**

RESUME

Ce document correspond au Rapport périodique de l'Etat de conservation du patrimoine mondial en Afrique, présenté conformément aux recommandations du Comité du patrimoine mondial lors de sa vingt-cinquième session (réf. WHC-01/CONF.208/24, page 12, paragraphes VII.8-VII.10). Un document comprenant les conclusions et recommandations du Rapport périodique pour l'Afrique a été soumis au Comité lors de sa vingt-cinquième session, comme document de travail WHC-01/CONF.208/7.

Le Rapport périodique pour l'Afrique a été préparé en conformité avec l'approche stratégique approuvée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 23ème session, qui s'est tenue à Marrakech, Maroc, du 29 novembre au 4 décembre 2001.

Dix-huit Etats parties africains, avec en total quarante sites - seize sites culturels, vingt-trois sites naturels, et un site mixte - ont participé à cet Exercice de rapport périodique.

L'Exercice du rapport périodique pour l'Afrique doit être perçu comme un processus continu, plutôt qu'une fin en soi. Il est complété par un Plan d'action destiné à la mise en place d'activités à moyen terme.

Le Rapport dans sa totalité sera distribué à tous les Etats parties sous forme papier ainsi que sur CD-ROM.

Décision requise:

Le Comité est invité à examiner et approuver le Rapport et le Plan d'action proposés. Le Centre du patrimoine mondial exécutera le Plan d'action en collaboration étroite avec les Etats parties concernés.

Premier Exercice de Suivi Périodique des Etats Parties et des Sites Africains.

RESUME ANALYTIQUE

1. PRESENTATION

Ce premier exercice de suivi périodique avait pour objectifs de:

1. Faire le point sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique ;
2. Apporter des informations au Comité, aux Etats parties, au Secrétariat et aux gestionnaires de sites ;
3. Proposer des actions pour combler les lacunes et optimiser la conservation du patrimoine naturel et culturel en Afrique.

La décision du Comité d'organiser un exercice de suivi tous les 6 ans, pour chaque région, permet de planifier les actions. Cela détermine au niveau des activités de tous les partenaires de la convention un rythme d'activité périodique dont les grandes lignes pourraient comprendre : la mise en œuvre d'un plan d'action, à partir de 2002 ; un bilan à mi-parcours, en 2004 ; puis la préparation de la stratégie du prochain suivi, avant le 2ème exercice de suivi en 2007.

Le premier exercice de suivi a commencé par l'élaboration d'une stratégie générale de suivi et la préparation d'un formulaire adapté, reprenant les propositions du Comité (1998). Ce processus a été entériné par le Comité, en décembre 1999.

Après l'envoi du formulaire et la réception des premières réponses, deux réunions sous-régionales ont été organisées avec les gestionnaires de sites, l'une à Dakar (Sénégal), pour les pays francophones (juin 2000) a réuni 7 sur les 9 Etats parties invités, l'autre à Nakuru (Kenya), pour les pays anglophones (mars 2001) a réuni 8 des 9 Etats parties invités. Après cette première phase, l'analyse des questionnaires reçus a été initiée.

Les missions d'assistance aux Etats parties se sont limitées à l'Ethiopie dont les 7 sites faisaient partie du suivi périodique. Elle a consisté en un colloque national associant gestionnaires de sites et administrateurs de l'Etat.

La rédaction de la Synthèse et du rapport a été réalisée après la date limite de réception des informations en provenance des Etats parties et des sites (15 avril 2001). Cela a permis de préparer la présentation du bilan au Comité, lors de sa réunion d'Helsinki (décembre 2001).

2. LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

Au 1^{er} décembre 2001, alors que globalement, on comptait 167 Etats parties et 690 sites inscrits dans 122 pays (529 sites culturels, 138 sites naturels, et 23 sites mixtes) et 30 sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril, le bilan général de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique était le suivant :

22 des 36 Etats parties africains à la Convention du Patrimoine Mondial avaient inscrit un total de 53 sites sur la liste du Patrimoine Mondial, soit 30 sites naturels, 21 sites culturels et 2 sites mixtes, présentant une proportion inverse du reste du monde où les sites culturels sont largement majoritaires. Treize sites (soit le quart des sites africains) étaient inscrits sur la liste en péril dont les sites africains constituent 43 % de l'effectif. *L'Afrique est la région comptant en valeur relative et absolue le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril.*

Depuis son lancement en 1994, cinq réunions de Stratégie Globale ont été organisées en Afrique : Harare, 1995 ; Addis Abeba, 1996 ; Bagamoyo, 1997 ; Porto Novo, 1998 ; Niamey, 1999 ; Grand Zimbabwe, 2000. La mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique a permis une prise de conscience des Etats et des gestionnaires de sites, de définir de nouvelles catégories de sites adaptées aux particularités culturelles de l'Afrique (paysages culturels, itinéraires, architecture vernaculaire, sites technologiques, etc.), de systématiser le dépôt de listes indicatives, d'accroître l'adhésion des Etats africains à la Convention et de réaliser de nouvelles inscriptions de sites.

3. MISE EN ŒUVRE PAR LES ETATS PARTIES

Les résultats de l'exercice de suivi périodique ont permis de préciser les modalités de mise en œuvre de la Convention en Afrique. Les points suivants semblent particulièrement importants :

Identification du patrimoine : Globalement 59 % des Etats disposent d'inventaires de leur patrimoine naturel et/ou culturel.

Listes indicatives : 75 % des Etats ont déposé des listes indicatives, dont 27 % avant 1995, et 73 % après 1995.

Propositions d'inscription : 62 % des inscriptions de sites sont réalisées en coopération avec les autorités et/ou la population locales.

Une Politique Générale Patrimoniale est en place dans 50 % des Etats Parties, en cours pour 20 %, envisagée par 12 %. *Le Comité pourrait inviter les Etats parties à élaborer une Charte sur l'intégration de la conservation patrimoniale dans les plans de développement et d'aménagement du territoire.*

Tutelle nationale des sites : 80 % des sites sont gérés par un ministère ; 20 % par un Comité intersectoriel. *Le Comité pourrait inviter les Etats parties à créer une Autorité unique pour centraliser l'information relative à la Convention du Patrimoine Mondial, comme un Comité ad hoc placé sous la tutelle des plus hauts responsables de l'Etat.*

Recherche scientifique : 94 % des Etats développent des recherches sur les sites du patrimoine mondial. Ces recherches visent à une meilleure connaissance des richesses patrimoniales (57 %), à contribuer au développement économique (50 %), à une meilleure gestion (36 %) et à améliorer la conservation (14 %). *Le Comité pourrait inviter les Etats parties à considérer les sites du patrimoine mondial comme des lieux privilégiés de recherche scientifique et à favoriser la création d'un Réseau africain de recherche.*

Formation des personnels : Le personnel de 69 % des Etats a bénéficié d'une formation. Cependant, un effort de formation important est souhaité concernant la gestion (50 % des demandes), les activités de restauration (33 %), les activités de suivi régulier (25 %), la Conservation (17 %). *Le Comité pourrait inviter le Centre du patrimoine mondial, l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM à mettre en place des formations pour les sites naturels et culturels (gestion, suivi) et pour initier les gestionnaires à l'usage des services Internet.*

Coopération : Tous les Etats pratiquent des activités de coopération et 44 % ont bénéficié de fonds bi- ou multilatéraux. Le système des Nations Unies contribue par l'UNDP, l'UNESCO WHF, et le GEF/WB. L'Union Européenne et certains Etats européens (Allemagne, France, Italie, Pays Bas) contribuent activement aux activités liées à la mise en œuvre de la Convention en Afrique. Les besoins restent néanmoins très importants. *Le Comité pourrait inviter les Etats parties et le Centre du patrimoine mondial à étudier la possibilité de créer un Fonds du patrimoine africain qui aurait pour objectif d'assurer le financement d'opérations ciblées dans la région.*

Education : 44 % des Etats ont un programme d'éducation au patrimoine. Cependant, seuls 4 pays africains participent au programme spécial des Jeunes du Patrimoine Mondial. *Le Comité pourrait inviter les Etats parties à encourager le développement de l'éducation patrimoniale et le Centre du patrimoine mondial à agir pour accroître la participation africaine au projet spécial des Jeunes pour la conservation.*

4. MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES SITES

Le formulaire de suivi périodique a mis en évidence les efforts réalisés au niveau des sites africains, ainsi qu'un certain nombre de leurs besoins. Les points suivants semblent particulièrement importants :

Les plans de gestion : Seule la moitié des sites dispose d'un plan de gestion fonctionnel. Les sites sont gérés par une organisation gouvernementale (37 %), par un consortium OG/ONG (22 %) ou par une ONG (3 %).

Le Comité pourrait souhaiter recommander aux Etats parties de développer les formes d'autonomie de gestion (généralisation des Comités de site) ce qui n'exclut pas les devoirs financiers de l'Etat dans la gestion du bien.

Les moyens financiers : Les trois-quarts des sites disposent de ressources financières qui sont apportées par le Gouvernement (62 %), ou qui sont des ressources propres (45 %), ou qui sont liées à des accords de coopération (30 %).

Le Comité pourrait souhaiter recommander aux Etats parties que les sites puissent bénéficier des revenus de leurs activités pour organiser leur gestion et améliorer la conservation du patrimoine national et mondial.

Les moyens humains : Le personnel est souvent très réduit sur les sites africains. Au moins 75 % des sites déclarent des besoins de formation concernant (par ordre décroissant) la gestion, la conservation, le suivi régulier, l'organisation du tourisme, la pratique de l'informatique, le rôle éducatif des sites.

Le Comité pourrait souhaiter recommander au Centre, à l'UICN, ICOMOS et ICCROM que des formations urgentes soient organisées pour les gestionnaires : plan de gestion, suivi écologique, architectural et paysager, informatique.

Le suivi régulier : 72 % des sites pratiquent un suivi régulier de leur bien. Ces activités concernent, par ordre décroissant, la faune, la végétation, la flore, les édifices et les paysages.

Le Comité pourrait souhaiter recommander au Centre, à l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM d'organiser des stages de formation aux techniques du suivi régulier et fournir un canevas type de suivi, en s'appuyant sur les réalisations des autres sites africains.

Les activités d'éducation : 87 % des sites africains accueillent des visites scolaires et 66 % appliquent une politique éducative envers les visiteurs et la population locale. Le site du Grand Zimbabwe accueille 210 classes et 12000 élèves, chaque année. Les activités relatives aux écoliers, aux visiteurs et à la population locale montrent que les personnels des sites n'hésitent pas à s'impliquer, pour faire passer des messages de conservation vers les publics visés.

Les risques naturels : 66 % des sites sont exposés à des risques naturels avérés. Les plus préoccupants sont l'érosion de la biodiversité, les incendies, la sécheresse, les inondations et les risques géologiques (érosion, glissements de terrain).

Le Comité pourrait souhaiter recommander aux Etats parties d'élaborer, au niveau de chaque site, un plan de réaction aux catastrophes naturelles et humaines et de mettre en place, chaque fois que possible, un observatoire pour en prévoir l'imminence.

Les menaces anthropiques : 80 % des sites africains sont l'objet de pressions d'origine humaine. Il s'agit, par ordre décroissant, d'actions de défrichement, de braconnage, de pâturage illégal, de vol et de vandalisme. Il faut également noter les problèmes particuliers posés par la présence de réfugiés et des problèmes d'insécurité.

Le Comité pourrait souhaiter recommander aux Etats parties de développer des actions participatives avec la population locale, pour trouver des alternatives compatibles avec les besoins de subsistance des populations et avec les exigences de la conservation.

5. LE PLAN D'ACTION

Considérant les carences et lacunes constatées dans la mise en œuvre de la Convention en Afrique, un plan d'action en 5 points a été élaboré pour mettre à niveau la participation de l'Afrique à la Convention du patrimoine mondial à l'horizon 2007 : Coopérer, former, participer, gérer, connaître.

Coopérer : en développant des instruments efficaces de coopération et de financement comme un Fonds du patrimoine africain, une Coopération interafricaine, un Réseau africain de gestionnaires et de points focaux sur le patrimoine, en améliorant l'assistance préparatoire et en incitant à des actions de jumelage

Former : en accroissant la formation collective des gestionnaires, par des cours et des séminaires régionaux portant, en particulier sur les plans de gestion, le suivi régulier, la prévention des risques naturels et humains (activation et extension d'Africa 2009). Deux séminaires régionaux pourraient également être organisés, l'un sur "la diversification de la gestion participative et le développement économique" et l'autre sur "les notions de déclaration de valeur et les principes et critères de l'authenticité – intégrité".

Participer : en diversifiant les éléments de participation à la vie des sites du Patrimoine Mondial : systématisation de la participation des populations à la vie des sites, autonomie de gestion, développement de programmes éducatifs, accès des handicapés, création d'une Journée mondiale du patrimoine mondial.

Gérer : en améliorant les conditions et les moyens de gestion des sites du patrimoine mondial en instituant Chartes nationales et des Comités nationaux pour la Convention du patrimoine mondial, en améliorant la conservation des sites, en actualisant les structures administratives et les plans de gestion.

Connaître : pour améliorer les connaissances sur les sites, en développant des plans de prévention et en organisant le suivi régulier (mise en place de Systèmes d'Information Géographiques, de plans de prévention des risques, actualisation des moyens de suivi, recherche d'indicateurs de risques, plans de réaction aux catastrophes naturelles).

6. CONCLUSION

A la fin de ce premier exercice de suivi périodique de la région Afrique, nous pouvons conclure que :

- En considération de sa diversité culturelle et naturelle, l'Afrique a trop peu de sites inscrits.
- Trop de sites africains sont sur la liste en péril.
- **Les besoins de formation restent très importants.**
- Il est impératif de moderniser la gestion des sites africains.
- La Stratégie Globale ayant eu des conséquences très positives en Afrique, il serait utile d'en poursuivre les actions.

Le travail à réaliser pour que l'Afrique soit à niveau en matière de mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial, en 2007, est très important. C'est pourquoi nous devons développer, de façon urgente, un plan d'action ambitieux et efficace.

AVANT-PROPOS	1
CHAPITRE 1 : MODALITES, L'EXERCICE DU RAPPORT PERIODIQUE	2
OBJECTIFS	2
STRATEGIE ET APPROCHE.....	2
UTILITE DE L'EXERCICE	4
PERTINENCE DES RESULTATS	4
CONCLUSION	4
CHAPITRE 2, SECTION 1 :.....	5
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ETATS PARTIES	5
1. <i>Identification des biens</i>	5
Inventaires nationaux.....	5
Listes indicatives	5
Propositions d'inscriptions des sites.....	6
2. <i>Cadre juridique et institutionnel</i>	8
Politique de protection, de conservation et de présentation.....	8
Adoption d'une politique générale	8
Etats des services concernés	9
Etudes et recherches scientifiques	10
Mesures pour l'identification, la conservation, la mise en valeur et la réanimation ...	10
3. <i>Formation</i>	14
4. <i>Coopération internationale & collecte de fonds</i>	15
5. <i>Education, information & renforcement de la sensibilisation</i>	17
RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DES ETATS-PARTIES	17
Politique : coordination / participation	17
Réseau / coopération.....	18
Technique / assistance	18
Recherche et éducation.....	18
CHAPITRE 2, SECTION 2 :.....	19
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL AU NIVEAU DES SITES.....	19
1. <i>Identification des biens du patrimoine naturel et culturel</i>	19
Données au moment de l'inscription.....	19
Actualisation de la déclaration de valeur.....	19
Déclaration Authenticité et intégrité.....	20
2. <i>Gestion appliquée aux sites inscrits</i>	20
Cadre juridique et institutionnel	20
Gestion et Planification	21
Plan de gestion et déclaration des objectifs.....	21
Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site	22
Autres assistances et programmes	23
Equipements, tourisme et promotion.....	24
Etudes scientifiques, techniques et éducatives	25
Facteurs affectant les sites	26
- Degrés de menace liée au développement.....	26
- Degrés de menace liée à l'environnement.....	26
- Degrés de menace liée à l'activité humaine allogène	27
- Degrés de menace liée à l'activité humaine locale	28

3. Conservation préventive et suivi.....	29
Prévention des menaces et pressions naturelles et anthropiques	29
Activité de suivi régulier	30
RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DES SITES	31
Décentralisation / gouvernance	31
Participation locale	31
Autonomie de gestion.....	32
Standardisation de la méthode.....	32
Equipements	33
Données et informations.....	33
Formation et renforcement des capacités	33
Réseau.....	34
Formulaire	34
CHAPITRE 3 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	34
1. CONCLUSIONS - CONSTAT.....	36
<i>Organisation des Etats parties</i>	34
<i>Identification des biens</i>	35
<i>Plans de gestion et de conservation intégrée</i>	35
<i>Facteurs affectant les biens</i>	36
<i>Conservation préventive et suivi</i>	36
<i>Promotion de la Convention et des biens inscrits</i>	37
<i>Formation et coopération internationale</i>	37
2. PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION POUR LE SUIVI PERIODIQUE A MOYEN TERME	37
<i>Stratégies</i>	38
Stratégie « Formation »	38
Stratégie « Gestion ».....	39
Stratégie « Recherche et suivi des sites »	40
Stratégie « Participation » :	40
Stratégie « Réseaux et coopération » :.....	41
CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN OEUVRE	41
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	43
ANNEXE	
Liste des Etats parties et des sites.....	45

Avant-Propos

La 29^{ème} Conférence générale de l'UNESCO a invité les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à soumettre des rapports de suivi, tel que prévu dans l'article 29 de la Convention. A la suite de cette décision, par ailleurs soutenue par la 11^{ème} assemblée générale des Etats parties, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 22^{ème} session (1998), a adopté un formulaire général de Rapport avec soumission de rapports périodiques tous les 6 ans, dans le cadre d'un examen régional des rapports des Etats parties. La stratégie pour le rapport périodique de l'Afrique a été adoptée par la 23^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, (Marrakech, Maroc, 1999), selon un programme de deux ans.

L'exercice a concerné 18 pays africains et 40 sites (16 sites culturels, 23 sites naturels, dont deux sites transfrontaliers et un site mixte) inscrits antérieurement à 1994. Conformément au calendrier établi, 16 Etats parties ont remis leurs rapports dans les délais impartis. Les Seychelles l'ont rendu trop tard pour être intégré à l'analyse, et la Zambie n'a pas soumis de rapport. Parmi les 42 formulaires attendus pour la mise en œuvre de la Convention au niveau des sites¹, neuf n'ont pas été soumis ou reçus à temps. Situés dans une zone de conflit, les 4 sites concernés de la République Démocratique du Congo n'ont pu ni être contactés, ni participer aux réunions sous-régionales. Hormis un très bref résumé de leur situation, envoyé par l'Etat partie, aucun rapport n'a été reçu. La Tanzanie n'a envoyé que quatre rapports sur les cinq attendus. De même, les formulaires de Selous (Tanzanie), Mana Pools (Zimbabwe) et Mosi-oa-Tunya (Zambie) n'ont pas été fournis. Enfin, les responsables des deux sites des Seychelles ont répondu après les délais fixés et n'ont pu être pris en compte. L'analyse systématique porte donc sur 32 des 40 sites inscrits par les pays africains avant 1994².

Malgré l'absence de réponses de certains sites, ce premier exercice de suivi en Afrique est positif. Le processus établi et la documentation rassemblée ont permis de fournir:

- une évaluation de l'application de la Convention du patrimoine mondial par les Etats parties, et du maintien des valeurs de patrimoine mondial pour les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial,
- une mise à jour des informations sur les sites du patrimoine mondial afin de prendre note des changements de condition et de l'état de conservation de ces biens,
- la mise en place d'un mécanisme de coopération régionale et d'échange d'information et d'expériences entre les Etats parties concernés par la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.

Ce rapport met seulement en valeur des réalisations partielles effectuées à l'occasion de l'exercice de suivi périodique en Afrique. L'exercice de suivi périodique a permis de placer des repères pour les actions de suivi à venir et pour la gestion des sites du patrimoine mondial en Afrique.

La synthèse des trois volumes du rapport³ du suivi en Afrique présentée ici et destinée au Comité, conserve les grandes lignes du rapport. Après une brève introduction, le chapitre 1

¹ En effet, 2 formulaires étaient demandés pour chaque site transfrontalier. Le Mont Nimba et Mosi-oa-Tunya sont gérés par des autorités différentes de chaque côté de la frontière.

² En effet, le Mont Nimba a été compté comme un seul site alors que deux formulaires ont été reçus. Ainsi, l'analyse a porté sur 32 sites (et 33 formulaires). Les résultats discordants entre les sites transfrontaliers posent, au-delà de la difficulté d'analyse, le problème de leur gestion.

³ Le Volume 1 a pour titre « Le Rapport » et comprend sept chapitres : les premier, second et troisième détaillent la stratégie utilisée, le quatrième traite de la méthodologie, le cinquième est une analyse des réponses par les Etats parties et par les sites, le sixième définit un plan d'action pour la mise à niveau avant l'exercice de 2007, le septième est la conclusion. Le Volume 2 a pour titre « L'Atlas » et contient quatre chapitres de cartographie générale, de cartographie des réponses des Etats parties et des sites aux formulaires et un profil de synthèse des Etats parties et sites. Le Volume 3 est constitué par les annexes de l'exercice et comprend le questionnaire général de suivi approuvé par le Comité du Patrimoine Mondial, le questionnaire spécifique des sites, le calendrier suivi lors de l'exercice, la liste des pays africains et des sites impliqués dans l'exercice, le budget approuvé pour cet exercice, les résumés des deux ateliers régionaux pour les pays francophones et anglophones d'Afrique organisés durant l'exercice de suivi et leur programme de travail, et une table analytique des réponses reçues des sites et Etats parties.

récapitule la méthodologie de l'exercice de suivi. Le chapitre 2, consacré à la mise en œuvre de la Convention au niveau des Etats parties, se termine par des recommandations spécifiques au niveau des Etats. Le chapitre 3 dresse le même bilan au niveau des sites. Le chapitre 4 présente les conclusions et recommandations permettant de proposer un Plan d'action pour le Suivi Périodique, avec un calendrier de mise en œuvre.

Chapitre 1 : Modalités, l'exercice du rapport périodique

La méthodologie suivie est conforme aux décisions du 22^{ème} Comité du patrimoine mondial (Kyoto, 1998) et s'appuie sur l'utilisation des deux sections du formulaire⁴. Ce premier rapport périodique a également pour objectif la mise à jour des informations contenues dans le dossier initial de proposition d'inscription.

Objectifs

Présenter de façon claire et synthétique l'état de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et l'état des sites du patrimoine mondial de la région africaine, pour des publics différents (membres du Comité, Etats parties, gestionnaires, chercheurs, grand public, notamment en Afrique). Les constats et recommandations issus de cet exercice visent à améliorer les politiques patrimoniales nationales et la gestion des sites, à une participation active des responsables locaux, nationaux et de la population, à la mise en place d'une coopération régionale, à adopter une politique et des décisions du Comité et de son Secrétariat adaptées aux réalités locales et nationales.

Stratégie et approche

En Afrique, la stratégie régionale a initié un processus participatif, réunissant les Etats parties, les institutions compétentes et l'expertise disponible dans la région. Les activités de suivi périodique ont été coordonnées par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les Etats parties. La préparation des rapports a fait intervenir les responsables de la gestion quotidienne du bien, avec une assistance des experts du Secrétariat ou des organes consultatifs si et quand l'Etat partie l'a souhaitée.

Les activités de l'exercice sont constituées de 7 phases:

Phase 1 Préparation de l'exercice 1999

En vue de sensibiliser les Etats parties à la problématique du suivi et de d'appliquer l'article 29 de la Convention, le Centre, avec le soutien de services consultatifs, a reformulé certaines rubriques du formulaire général de suivi adopté par le Comité de façon à prendre en compte les caractéristiques de la région africaine. Le Centre a ensuite soumis ce formulaire aux Etats parties et aux gestionnaires de sites, accompagné des informations disponibles sur les sites inscrits et sur les fonds octroyés par le Fonds du patrimoine mondial.

Phase 2 Exploitation des premières réponses aux questionnaires

Les réponses obtenues ont permis de constituer une première base de données, archivée au Centre, et analysée en fonction des objectifs définis par la Convention, le Comité et les Orientations.

Phase 3 Ateliers régionaux

Deux ateliers, posant la problématique en terme de zone biogéographique et des spécificités linguistiques et culturelles des sous-ensembles africains, ont été organisés à proximité d'un

⁴ La section I du formulaire de suivi permet d'évaluer les actions engagées par les Etats parties pour honorer leurs responsabilités face à la Convention. La section II du formulaire présente un état de conservation et donc de la mise en oeuvre de la Convention dans les sites concernés

site du patrimoine mondial pour illustrer l'exercice par des activités de terrain. D'une durée de 4 jours, ces ateliers ont permis d'explicitier la méthodologie, d'homogénéiser la rédaction des rapports, de créer une prise de conscience tant des points forts, lacunes et besoins de gestion que des complémentarités régionales, et de souligner l'enjeu de la participation des populations locales. Pour cela, ont été mis à disposition des documents soit d'intérêt général donnant des informations sur la Convention et le patrimoine de la région, soit plus spécifiques à chaque pays et chaque site. Caractérisés par une participation extrêmement active, ces ateliers ont formé des gestionnaires au suivi de leurs sites.

Phase 4 Réception des formulaires de suivi

A l'issu des ateliers régionaux, les gestionnaires des sites et les responsables des Etats parties ont complété la seconde rédaction des formulaires, et les ont adressés au Centre du patrimoine mondial. A la date limite du 15 avril 2001, étaient parvenus, 16 rapports de la section I (sur 18) et 32 rapports de la section II (sur 40). L'analyse de ces documents est la base du rapport final sur la région Afrique.

Phase 5 Analyses et synthèses de l'exercice de suivi périodique

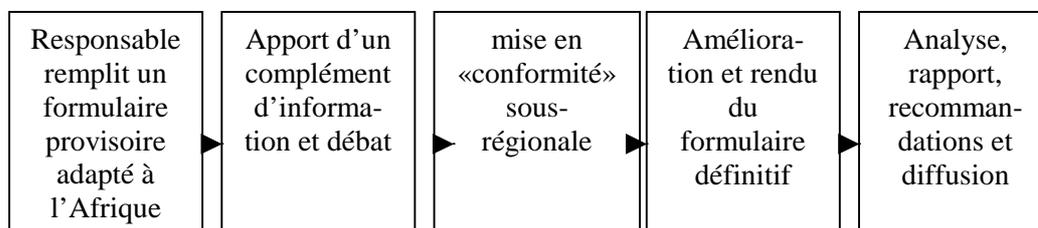
L'analyse a permis de réaliser un bilan de l'état de conservation, incluant conclusions et recommandations pour disséminer les points positifs, améliorer les carences en matière de conservation et de développement, identifier les actions de formations nécessaires et les possibilités d'échanges d'expertise régionaux et sous-régionaux. Afin de maintenir la relation interactive initiée lors des ateliers, le document de synthèse sera communiqué aux gestionnaires concernés.

Phase 6. Cas des sites sensibles

Certains sites analysés nécessitent une assistance plus personnalisée, du fait de situations difficiles ou originales. Des missions d'assistances particulières ont été menées afin d'aider les gestionnaires et l'Etat partie à identifier et expliciter les difficultés rencontrées. Ainsi, la stratégie élaborée pour l'Ethiopie a permis d'établir des contacts pour une meilleure coordination entre les responsables, et de rédiger les 7 formulaires relatifs aux sites, et celui relatif à l'Etat partie.

Phase 7. Validation et médiatisation de l'exercice de suivi périodique

La présentation du rapport final a eu lieu lors de la 25^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, à Helsinki - Finlande (décembre 2001). La médiatisation du rapport est envisagée ultérieurement sous forme de brochure, de CD-ROM et à travers une mise à disposition sur le réseau Internet.



Ainsi, ce processus séquencé apparaît comme autant d'étapes nécessaires et obligées de la pédagogie permettant à la fois prise de conscience et appropriation de l'exercice par les responsables nationaux et par ceux des sites, ainsi que l'obtention en fin d'exercice de documents substantiels et exploitables.

Utilité de l'exercice

Ce premier exercice de suivi a sensibilisé les gestionnaires de sites à la Convention et à ses activités, et les a informés sur les caractéristiques de leurs sites. Grâce notamment aux ateliers sous-régionaux, de nombreux gestionnaires ont été formés aux enjeux et méthodes de conservation, entraînant une prise de conscience des réalisations de chaque site par comparaison avec les autres, favorisant ainsi l'échange d'expériences. De ce fait, cet exercice a permis de stimuler la participation et la prise de responsabilité des gestionnaires dans les activités de conservation et de développement. Il a également donné à ces institutions et à ces experts l'opportunité d'attirer l'attention sur leurs besoins les plus urgents. Cet exercice de suivi périodique s'est révélé être un instrument utile pour la mise en place d'un réseau d'institutions et l'établissement d'une liste d'experts africains.

Il a, par ailleurs, permis d'assembler des bases de données informatiques, constituées des archives des dossiers de nomination, des données interactives sous forme de fichiers OCBD (un fichier Etats, un fichier Sites, et un fichier Adresses rassemblant les organismes et personnes ressources mentionnés) et d'une ébauche de Système d'Information Géographique (SIG), posant ainsi les jalons des futures évaluations des sites en Afrique. Ces données devraient être périodiquement mises à jour pour que le Centre, tout Etat partie ou site puissent trouver rapidement et de façon autonome l'information souhaitée

Pertinence des résultats

La fréquence et la diversité des rubriques ou individus (Etats parties ou sites) concernés par la mention nil (non-réponse) nous a amené à considérer cette réponse comme un indice d'évaluation du questionnaire ou plutôt d'évaluation du mode de réponse aux rubriques complexes, dérangementes ou mal connues. Cet indice de pertinence, ou taux de réponses obtenues, mesure la fiabilité des réponses et donc la portée de l'exercice : plus la fréquence de nil est élevée pour une rubrique donnée, moins l'information apportée par cette rubrique est pertinente; plus la fréquence des nil est forte pour un site ou un Etat, moins important sera le caractère informatif du formulaire. Une rubrique avec un taux inférieur à 50 implique un grave problème de perception ou de compréhension, puisque plus de la moitié des responsables n'ont pas jugé utile d'y répondre, ou n'ont pas su le faire. Ces rubriques correspondant à des réponses relatives à la prévention des risques et au suivi régulier indiquent les carences du suivi. Certains considèrent que les méthodes de prévention de risque sortent de leur domaine de compétence. Par ailleurs, pour les formulaires, on distingue 3 situations: des Etats parties dont le formulaire est très peu informatif (avec des taux < 50), des Etats parties ayant un indice de pertinence moyen (entre 50 et 70); et des sites avec un indice élevé (taux>70). Les premiers devraient bénéficier d'une assistance pour améliorer leurs performances lors du prochain exercice. Il faut aussi noter que le formulaire semble être le format le mieux adapté. Bien que le Cameroun ait fourni un rapport très bien documenté, il était difficile d'identifier les rubriques homologues au questionnaire, dégageant un taux de réponse très bas.

Les personnes chargées de remplir les formulaires des sites et ceux des Etats parties ne sont pas les mêmes, expliquant la différence constatée des indices des Etats parties et des sites qui y sont situés.

Cependant, malgré sa longueur, ce formulaire n'apporte pas de réponse à la totalité des interrogations sur les Etats et sites. Par exemple, le formulaire ne documente pas de façon concrète l'état de conservation de certains aspects nommément spécifiés comme justificatifs d'inscription, comme certaines espèces menacées pour les sites naturels ou mixtes.

Conclusion

Ce premier exercice de suivi périodique de la région Afrique apporte un ensemble d'informations sur la mise en œuvre de la Convention. Le premier constat est le grand intérêt manifesté par les participants pour l'exercice du suivi périodique, donc pour l'introduction de méthodes pertinentes de gestion et de conservation des sites et pour l'amélioration de la mise

en œuvre de la Convention au niveau des Etats parties. Cet intérêt est généralement limité par la rareté et la pauvreté ou l'obsolescence, des moyens matériels disponibles et par les capacités humaines existantes. Les résultats obtenus sont à la mesure des moyens matériels et humains existant. D'autre part, le suivi périodique doit être perçu comme un processus continu définissant les bases pour qu'une démarche de consultation soit engagée de façon permanente sur le terrain et au niveau des sites, en interaction avec les institutions nationales et locales, et le personnel technique des Etats parties concernés. Dans ce sens, la recommandation d'effectuer un bilan à mi-parcours de l'exercice de suivi (tous les 3 ans) proposée par les gestionnaires des sites, permettrait de faire le point sur les acquis en matière de gestion, conservation, protection et développement, de confirmer ou de réorienter les actions à venir. Ce bilan intermédiaire serait d'autant plus utile que la durée de fonction d'un gestionnaire à son poste est, généralement, inférieure à 5 ans et donc permettrait de réduire le nombre de gestionnaires « novices » en matière de Suivi Périodique. Toutefois, compte tenu des carences observées dans l'état du patrimoine mondial Africain, le suivi de l'exercice pourrait s'apparenter à un processus en continu visant à guider les responsables dans une double démarche de suivi du premier exercice et de préparation de l'exercice du rapport périodique suivant. Enfin, les Etats parties pourraient considérer une révision de leur processus de planification et de gestion des sites pour l'adapter au cycle de six ans du suivi périodique, optimisant ainsi la concordance des actions.

Chapitre 2, section 1 :

Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les Etats Parties

1. Identification des biens

Inventaires nationaux

Inventaires nationaux	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Préparation de listes ou d'inventaires, dates	11	5	0	100
Inventaire culturel	10	0	6	62
Inventaire naturel	8	1	7	56
Inventaire mixte	5	1	10	37
Institutions chargées des inventaires nationaux	13	0	3	81

NRP : absence de réponse

Bien que 69% des Etats parties aient préparé des inventaires nationaux, des efforts sont encore à fournir en matière d'identification. 62% des Etats parties ont identifié leur patrimoine culturel, 50% leur patrimoine naturel et seulement 30% leur patrimoine mixte. Au-delà du manque d'identification, les 37% de réponses obtenues pour le patrimoine mixte dévoilent une possible méconnaissance, voire une incompréhension, de cette notion. 13 Etats parties ont indiqué les institutions chargées des inventaires patrimoniaux, identifiant ainsi 10 institutions responsables des biens culturels et 8 responsables des biens naturels. Madagascar, le Sénégal et le Zimbabwe ont fourni les références de toutes leurs institutions.

Bien que la complémentarité entre la protection de la nature et la préservation de la culture soit caractéristique de la Convention, les patrimoines culturels et naturels africains sont, en général, confiés à des autorités différentes. Le manque de communication entre elles pose particulièrement problème dans les pays ayant des sites culturels et naturels. Ce décalage institutionnel souligne l'enjeu d'une gestion intégrée de l'ensemble du patrimoine national.

Listes indicatives

Listes indicatives	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Soumission de listes indicatives	12	3	1	93

Dates de soumission indiquées	13	0	3	81
Dates de révision	5	3	8	50
Institution responsable	14	0	2	87
Autorités locales associées	13	1	2	87
Population locale associée	9	4	3	81

75% des Etats parties ont déposé des listes indicatives de sites naturels et culturels, le Cameroun, la République Centrafricaine n'en ont pas soumis. Dans le cadre de l'identification des biens du patrimoine mondial, les processus de concertation sont peu développés. 13 Etats parties, soit 56%, y ont associé les autorités administratives locales alors que seuls 9 y ont associé la population locale soit par le biais des chefs coutumiers, soit dans le cadre de réunions publiques de concertation.

Depuis 1996, 11 listes (73%) ont été déposées, 5 listes ont été révisées et la communauté locale est de plus en plus souvent prise en compte. Cette amélioration sensible de l'application de la Convention, tout comme le taux élevé de réponses obtenues, traduisent l'impact de la Stratégie globale.

Propositions d'inscriptions des sites

Propositions d'inscriptions des sites	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Soumission de sites pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial	14	0	2	87
Coopération avec autorités locales	10	1	5	68
Obstacles et difficultés	7	2	7	56
Conclusions sur la méthode	10	0	6	62

L'inscription de sites sur la liste du patrimoine mondial engage des efforts de préparation et la soumission d'un dossier d'inscription. Même si deux ne le mentionnent pas, tous les Etats parties interrogés ont des sites inscrits. 44% indiquent les obstacles et difficultés rencontrées, notamment le manque d'expériences et d'informations pour la préparation du formulaire d'inscription, les problèmes matériels et humains (financement insuffisant, logistique inappropriée, manque de personnels compétents pour la gestion des sites), les relations avec la population riveraine du site (pillage, expropriation des terres, absence de dédommagement). Parmi les 10 Etats parties ayant des conclusions positives sur la méthode à suivre pour l'inscription, certains considèrent que ce processus favorise une meilleure connaissance du site et donc une gestion et une promotion plus adaptées. Pour d'autres, les stratégies participatives tendent à dissiper les résistances locales liées à une mauvaise compréhension de ce statut. De plus, la contribution apportée par les autorités locales et la population assure un bon déroulement des travaux sur le terrain.

Etats Parties	Soumission d'inventaires	Types d'inventaires culturel/naturel	Soumission de listes indicatives	Date de soumission	Autorités locales associées	Population associée
BENIN	Oui	C&N	Oui	1998	Oui	Oui
CAMEROUN	Non	X	Non	X	X	X
COTE D'IVOIRE	Non	C&N	Oui	1983	Oui	Oui
ETHIOPIE	Oui	Culturel	Oui	1997	Oui	Oui
GHANA	Oui	C&N	Oui	1999	Oui	Oui
GUINEE	Oui	C&N	Oui	2001	Oui	Oui
MADAGASCAR	Non	C&N	Oui	1996	Oui	Non
MALAWI	Oui	X	X	1997	X	X
MALI	Oui	Culturel	Oui	1999	Oui	Oui
MOZAMBIQUE	Oui	Culturel	Oui	1997	Oui	Non
NIGER	Non	X	Oui	1996	Oui	Oui
REP. CENTRAFRICAINE	Non	X	Non	X	X	X
REP. DEM. DU CONGO	Oui	Naturel	Non	X (1997)	Oui	Oui
REP. UNIE DE TANZANIE	Oui	X	Oui	2000	Non	Non
SENEGAL	Oui	C&N	Oui	1998	Oui	Non
SEYCHELLES			Non			
ZAMBIE			Oui	1997		
ZIMBABWE	Oui	C&N	Oui	1996	Oui	Oui

La date de ratification de la Convention par les Etats parties n'a pas d'impact sur les actions d'identification menées. Même si les réponses complètes de la majorité des pays soulignent leurs intérêts pour l'identification des biens, certains comme le Malawi, la République Centrafricaine et le Cameroun ont fourni des réponses très partielles. L'absence et les contradictions de certaines réponses dévoilent un manque de connaissance, mais aussi des difficultés de compréhension du questionnaire.

Des inventaires pour le patrimoine naturel et culturel ont été soumis par le Sénégal et le Zimbabwe, qui ont des sites naturels et culturels, mais aussi par le Bénin et la Côte d'Ivoire qui respectivement comptent des sites culturels et naturels. Un problème de cohérence se pose: d'une part, la Côte d'Ivoire dit ne pas avoir procédé à un inventaire national, d'autre part, elle déclare l'avoir mené pour les sites naturels et culturels. Certains Etats parties, comme Madagascar ou le Niger, ont soumis des listes indicatives sans avoir au préalable effectué un inventaire national de leur patrimoine. Seule la liste indicative de la Côte d'Ivoire, soumise en 1983, n'a pas été révisée après 1996. Les responsables en charge du formulaire ne disposent pas toujours des connaissances et informations nécessaires pour y répondre. Ainsi, la République Démocratique du Congo dit ne pas avoir soumis de liste indicative alors que le Centre du patrimoine mondial en a reçue une, en 1997. Enfin, si la mobilisation de la communauté locale pour la mise en place de listes indicatives semble liée à la stratégie globale, sa participation réelle dépend des politiques de chaque pays. En effet, la préparation de la liste indicative de la République Unie de Tanzanie, soumise en 2000, n'a associé ni les autorités ni la population locale.

Malgré certaines carences, comme la prise en compte de l'ensemble des biens patrimoniaux, l'absence de systématisation et un manque de connaissance des actions menées, le processus d'identification des biens du patrimoine semble relativement intégré et compris par les Etats parties. La situation actuelle résulte des efforts liés à la stratégie globale, de la politique de décentralisation en cours dans la majorité des Etats et d'une participation locale plus importante.

2. Cadre juridique et institutionnel

Politique de protection, de conservation et de présentation

Politique de protection et de conservation	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Intégration du patrimoine dans une politique de gestion et d'aménagement au niveau national	15	0	1	93
Intégration du patrimoine dans une politique de gestion et d'aménagement au niveau régional	13	0	3	81
Intégration du patrimoine dans une politique de gestion et d'aménagement au niveau local	14	0	2	87

L'intégration du patrimoine dans une politique nationale de gestion et d'aménagement a mobilisé plusieurs moyens. 11 Etats parties ont introduit des moyens législatifs avec de nouveaux textes de lois et des plans d'actions. La création de cadres ou réseaux pour le fonctionnement fait partie des moyens institutionnels mis en place par 8 Etats parties. Au niveau financier, seuls 2 Etats parties réservent au patrimoine des budgets récurrents, et des fonds pour la promotion des sites. Lié à un effort récent et généralisé de décentralisation gouvernementale, 13 Etats parties ont développé une politique de protection patrimoniale. 50% des Etats parties concernés ont créé des structures de contrôle et de gestion au niveau régional. 4 Etats parties donnent à la région un véritable rôle dans la prise de décisions en matière de conservation du patrimoine. La prise en compte du patrimoine au niveau local est effective dans 14 Etats parties. Elle se traduit par une réelle sensibilisation des populations locales à l'impact du patrimoine dans leur développement, par un partage local des bénéfices retirés des ressources éco-touristiques, par la formation, par les transferts de compétence et par l'organisation de la surveillance.

Adoption d'une politique générale

Adoption d'une politique générale	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Politique et plans visant à assigner une fonction au Patrimoine dans la vie collective sont :				
- Existants	8	2	6	62
- Opérationnels	9	1	6	62
- en cours d'élaboration	3	3	10	37
- Envisagés	2	4	10	37
Protection liée à un plan national de développement	11	2	3	81
Protection liée à une stratégie nationale de conservation	11	2	3	81
Domaines où améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts	11	0	5	68

Le faible taux de réponses obtenues met en doute la connaissance et l'intérêt des responsables pour l'adoption d'une politique générale. Bien que des actions et politiques aient été développées pour donner au patrimoine une fonction dans la vie collective, l'approche patrimoniale n'est ni systématique, ni uniforme. L'enjeu de la protection du patrimoine repose principalement sur des stratégies de conservation ou des plans de développement national ; seuls 50 % des Etats parties ont développé une politique patrimoniale générale.

Etats des services concernés

Etats des services concernés	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Les services responsables de la conservation dépendent de :				
- un ministère	13	1	2	87
- un comité interministériel	4	3	9	43
- un comité multisectoriel	4	3	9	43
Ces services sont chargés de :				
- la protection/conservation	14	0	2	87
- la mise en valeur	12	0	4	75
- l'exploitation	10	3	3	81
Moyens en personnel	14	0	2	87
Autres moyens	11	0	5	68
Domaines où améliorations seraient souhaitables	13	0	3	81

Tous les Etats parties ont des services responsables de la conservation. La majorité des pays ont soit seulement des sites naturels soit seulement des sites culturels, explication principale des 81 % de services affiliés à une tutelle ministérielle unique : le ministère de l'environnement pour les biens naturels, celui de la culture pour les biens culturels. Cinq Etats parties, le Bénin, l'Ethiopie, la Guinée, le Mozambique et le Sénégal, ont mis en place une structure supra-ministérielle qui permet une meilleure coordination et intégration du patrimoine. Parmi les pays gérant à la fois des biens naturels et culturels, l'Ethiopie et le Sénégal sont les seuls qui ont respectivement instauré un comité interministériel, et intersectoriel.

Les services assurent à 62% la conservation, la mise en valeur et l'exploitation, il arrive que cette dernière fonction soit concédée à d'autres organismes. Deux cas de délégation de pouvoir vers des organismes para-étatiques sont à signaler, à Madagascar la conservation du patrimoine naturel est du ressort d'une organisation autonome l'ANGAP (Association nationale pour la gestion des aires protégées), au Zimbabwe, les sites culturels sont gérés par un organisme para-étatique, le NMMZ (Musées et monuments nationaux du Zimbabwe).

14 Etats parties affirment avoir des moyens en personnel. Ces effectifs varient de plus de 1700 personnes pour la République Démocratique du Congo, à 4 en République Centrafricaine. Cette variation est principalement due aux caractéristiques du site : les sites naturels très étendus et soumis à une forte pression anthropique (braconnage, défrichage, pâturage illégal) comptent en général d'importants effectifs. L'efficacité des actions de conservation menées reste très disparate et ne dépend pas des effectifs des services. Par ailleurs, 11 pays mentionnent leurs moyens matériels et financiers. Malgré les difficultés économiques, l'absence de réponse négative laisse penser que chaque pays dispose de moyens, même limités, pour la protection du patrimoine. Au-delà de l'énumération des moyens logistiques ou des biens immobiliers, certaines initiatives sont à mentionner, comme la création d'une radio communautaire au Lac Malawi transmettant les messages de développement aux communautés locales. De plus, tous souhaitent une amélioration des services. Les besoins cités concernent à 83% la formation, des techniciens supérieurs aux gardiens ; à 75% la logistique, la communication et les transports, l'augmentation des effectifs, et des moyens pour la recherche et la promotion.

Etudes et recherches scientifiques

Etudes et recherches scientifiques	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Y a-t-il des études scientifiques et techniques sur les sites du patrimoine mondial	15	0	1	93
Les résultats des recherches sont disponibles	13	0	3	81
Accès par séminaires et congrès	12	2	2	87
Accès par médias locaux	11	3	2	87
Accès par réseau Internet	5	7	4	75
Accès par journaux	10	2	4	75
Domaines où améliorations seraient souhaitables	14	0	2	87

57% des études scientifiques et techniques engagées sur les sites du patrimoine mondial visent une meilleure connaissance des ressources naturelles par des programmes sur les espèces animales ou le suivi éco-biologique, 36% sont des programmes de recherche relatifs à la gestion et aux plans d'aménagement, 29% concernent le développement socioéconomique, 21% l'éco-tourisme, 21% la connaissance archéologique, et enfin 14% la conservation des sites culturels. Les études et recherches menées sur le patrimoine mondial en Afrique, qui étaient organisées par des missions étrangères, sont actuellement et de plus en plus, entreprises par des chercheurs locaux, en coopération avec des universités et des centres de recherches nationaux ou étrangers. Malgré les difficultés et les coûts d'accès à Internet en Afrique, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la République Démocratique du Congo, la Tanzanie et le Sénégal utilisent Internet pour diffuser les résultats des recherches en complément aux modes plus communs. Parmi les multiples améliorations souhaitées, 4 pays évoquent les capacités de gestion, proposant l'élaboration d'un plan national de gestion du patrimoine ou la création de structures locales de gestion. Les autres domaines récurrents sont les conditions de conservation, l'accroissement de la recherche, l'augmentation des connaissances en matière de patrimoine, et l'accès à ces connaissances. Sur ce dernier point, 3 Etats parties jugent nécessaire l'informatisation des services et 2 autres évoquent la création de sites Internet.

Mesures pour l'identification, la conservation, la mise en valeur et la réanimation

Mesures pour l'identification, la conservation, la mise en valeur et la réanimation	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Législation et pratiques spécifiques au Patrimoine National	11	2	3	100
Restauration et réhabilitation du Patrimoine sont considérées comme prioritaires	13	0	3	81
Actions pour encourager la participation active à la conservation et à la protection des biens du patrimoine mondial	12	0	4	75
Actions pour impliquer le secteur privé dans la conservation et la protection des sites du patrimoine mondial	12	1	3	81
Une réforme de politique générale et/ou juridique est-elle jugée nécessaire	5	6	5	68
Autres conventions internationales signées	9	0	7	56
Mesures scientifiques et techniques appropriées prises pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation du patrimoine culturel et naturel	12	1	3	81
Médias utilisés	14	0	2	87

Rénover ou actualiser un cadre juridique ou institutionnel, sensibiliser la population, favoriser la circulation de l'information par des discussions et séminaires, créer des structures relationnelles (réseau national d'aires protégées), développer le zonage des sites de visite, améliorer le financement, appliquer la loi en matière de répression font partie des différentes mesures juridico-institutionnelles qui ont eu un impact positif dans 12 pays. Parmi les mesures scientifiques et techniques prises, cinq Etats parties poursuivent le travail d'identification via les inventaires, trois mènent des activités de suivi régulier des sites naturels et culturels, trois organisent des séminaires et colloques, trois assurent des activités de formation spécifiques, 6 tentent d'améliorer respectivement la gestion, la surveillance, et la législation ; enfin l'Ethiopie signale la création de l'Autorité pour la Recherche et la Conservation du patrimoine culturel (*ARCCH*). Pour diffuser l'information relative à ces mesures, 10 pays utilisent la radio, 9 la télévision, 7 la presse écrite, les brochures, films et cartes postales. Dans une moindre mesure, certaines techniques plus avancées, telles les revues scientifiques, la création de sites Internet, les expositions en musée et le recours à des artistes sont aussi à signaler. Considérées comme prioritaires par 81% des Etats parties, 5 mentionnent les actions de restauration et de réhabilitation du patrimoine. Le caractère prioritaire de la restauration se traduit aussi par l'augmentation des effectifs et des capacités techniques humaines, mais aussi par l'amélioration du financement des actions de restauration. L'extension des aires protégées et le développement touristique constituent aussi des moyens d'actions. Toutefois, seuls 5 Etats jugent nécessaire une réforme de politique générale ou juridique supposant une certaine satisfaction de la situation actuelle.

L'approche participative à la protection et à la conservation des biens du patrimoine mondial est recherchée par 75% des Etats parties considérés. Pour cela, 8 pays ont mis en place des pratiques de gestion participative impliquant la population locale, ses élus et ses chefs traditionnels, et établissant, dans certains cas, des comités de gestion. 4 Etats parties ont engagé des actions de sensibilisation des populations utilisatrices. L'approche participative cherche aussi à mobiliser le secteur privé, qui intervient dans la conservation patrimoniale comme prestataire de service ou comme soutien. Certaines ONG locales ont été sollicitées pour réaliser des travaux dans les sites, voir même pour gérer l'aire protégée. Deux pays ont fait appel à des sponsors privés pour soutenir leurs actions de conservation. Des entreprises privées interviennent dans 3 Etats parties organisant des activités touristiques. Trois pays essaient aussi de sensibiliser le secteur privé en l'associant à des séminaires, colloques et journées d'information. Deux Etats mentionnent l'intérêt de mettre en place ou d'étendre une politique participative aux communautés locales et au public en général. Ainsi, un ensemble de mesures participatives commence timidement à associer la population aux actions de développement par la conservation.

Au même titre que la Convention du patrimoine mondial, 15 Etats parties sont signataires d'autres Conventions internationales concernant des biens naturels ou culturels, l'ensemble de ces ratifications instaure un cadre de protection complémentaire. Ces engagements sont systématiquement méconnus, obtenant 9 réponses positives pour 15 pays signataires.

Etats Parties	politique générale		protection liée à		Mesures				
	existe en opérationnelle	en élaboration ou envisagée	Plan national de développement	Stratégie de conservation	Loi spécifique au patrimoine national et impact sur la Convention	Restauration et réhabilitation prioritaires	Actions pour participation locale	Actions secteur privé	pour Réforme politique nécessaire
BENIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	X
CAMEROUN	Oui	X	X	X	X	X	X	X	X
COTE D'IVOIRE	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ETHIOPIE	Oui	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
GHANA	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
GUINEE	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
MADAGASCAR	Oui	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
MALAWI	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MALI	Oui	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	X
MOZAMBIQUE	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
NIGER	X	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Rép. CENTRAFRICAINE									
Rép. Dem. DU CONGO	X	Non	Non	Non	Non	X	X	Non	X
Rép. UNIE de TANZANIE	Oui	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SENEGAL	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SEYCHELLES	Oui		Oui	Oui					
ZAMBIE									
ZIMBABWE	Non	X	X	X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Très disparates, les réponses inter-étatiques obtenues ne résultent pas uniquement des différences d'actions et d'engagement des Etats parties mais sont aussi corrélées à la spécialisation de l'auteur du formulaire. Le Malawi n'a rempli qu'une rubrique, le Cameroun, le Ghana, le Congo Démocratique, le Mali et la République Centrafricaine en ont rempli certaines, alors que les autres Etats parties ont fourni plus des deux tiers des réponses. Cependant, ces différences et les contradictions de certaines réponses sont aussi liées au formulaire qui, ne qualifiant pas suffisamment les rubriques, semble ne pas être bien adapté à l'exercice⁵. Certaines réponses sont incohérentes : au Mali, sans être opérationnelle, une politique de protection existe ; à l'inverse, en Tanzanie et Zimbabwe il n'y a pas de politique de protection mais elle est opérationnelle.

Le cas de la République Démocratique du Congo est préoccupant : alors que tous les sites sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril, aucune politique n'existe ni n'est envisagée, le patrimoine n'est pas intégré à un plan national, il n'y a pas de loi spécifique au patrimoine, la restauration n'est pas prioritaire, seules des mesures de protection sont signalées. De même, au Niger malgré l'inscription sur la liste en péril aucune politique générale n'est mentionnée, la protection reste liée à un plan de développement, et une réforme politique n'est pas jugée nécessaire. Dans la même situation, la Guinée et la République Centrafricaine ont une politique générale du patrimoine, mais n'ont pas de loi spécifique au patrimoine et n'envisagent pas de réformes politiques. Enfin, l'adéquation des politiques adoptées se pose pour le Bénin, l'Ethiopie, le Mali et le Sénégal qui ont tous des sites inscrits sur la liste du patrimoine en péril. Parce que l'Afrique est la région comptant en valeur relative et absolue le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril, d'énormes progrès doivent être encore réalisés en matière de protection et de conservation, et ce dans tous les domaines y afférents.

Si la conservation du patrimoine est déclarée secteur prioritaire par la majorité des Etats parties, l'effet et les actions dérivant de cette priorité ne sont pas précisés. La volonté de révision et de réforme du cadre juridique et institutionnel protégeant le patrimoine de l'Afrique n'est pas fortement marquée. De plus, une réelle politique d'intégration du patrimoine doit non seulement être assumée par les organismes chargés de la préservation du patrimoine mais aussi par les plus hautes autorités et faire l'objet de la coordination la plus large. Or, mis à part des mentions très timides à une politique participative, la relation entre conservation patrimoniale et développement durable n'est pas envisagée. L'intégration de ces deux orientations politiques permettrait sans doute de modifier les relations et rapport de force et de s'orienter vers une politique de conservation non plus défensive mais constructive.

⁵ Les contradictions, incohérences et incompréhensions constatées lors de l'exercice du rapport périodique dans les Pays arabes et en Afrique ont entraîné une modification du formulaire pour l'Asie/Pacifique et l'Amérique Latine et les Caraïbes

3. Formation

Formation	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Mécanismes en place ou en cours d'introduction, en vue d'augmenter la coopération entre les différentes institutions responsables d'actions visant la conservation et la protection du patrimoine mondial	13	0	3	81
Identification des besoins de formation en matière de protection et conservation du patrimoine	13	0	3	81
Opportunités de formation existantes	14	1	1	93
Développé des modules ou des programmes de formation pour les sites du patrimoine mondial	4	11	1	93
Le personnel a bénéficié de formations au patrimoine dans ou à l'extérieur du pays	11	4	1	93
Un centre national ou régional existe pour la formation à la protection et à la conservation du patrimoine naturel et culturel	7	8	1	93
Des mesures sont destinées à encourager la recherche scientifique en tant que support aux activités de formation et d'éducation	13	1	2	87
Domaines où améliorations seraient souhaitables	13	0	3	81

Comme plusieurs fois citée précédemment, la formation est un enjeu majeur de la protection du patrimoine mondial. En vue de renforcer la coopération entre les institutions responsables des actions de conservation et de protection du patrimoine mondial, différents mécanismes ont été développés par 13 Etats parties: 7 ont établi des programmes ou des cellules de formation, 3 utilisent la coordination de moyens, 2 ont mis en place une programmation et une planification des actions de conservation, deux Etats ont créé des comités du patrimoine et mis en place des moyens modernes de gestion comme les SIG.

Largement ressentis, les besoins de formation sont identifiés à 81%. La plus forte demande, 50%, concerne la gestion et la planification des sites du patrimoine mondial, suivie de la formation à la restauration à 33%, à la conservation à 17% et l'organisation du suivi environnemental et monumental à 25%. La socio-économie et le développement, la législation, la documentation, la lutte contre le braconnage et l'amélioration des capacités scientifiques sont d'autres besoins identifiés. Parmi les opportunités de formation existantes dans leur pays ou dans la région, l'Ecole du patrimoine africain de Porto Novo, l'ICCROM et CRA-Terre sont plusieurs fois cités ; les centres de formation dans les collèges de faune de Garoua et Mweka, sont moins souvent mentionnés. Par ailleurs, la majorité des universités nationales délivrent des formations en archéologie. Mis à part le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo Démocratique, le Malawi et le Niger, les Etats parties déclarent avoir bénéficié de formation au patrimoine. Sept pays disposent d'un centre national ou régional pour la formation à la protection et à la conservation du patrimoine naturel (Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Tanzanie) et culturel (Bénin).

Parmi les mesures destinées à encourager la recherche scientifique en tant que support aux activités de formation et d'éducation, cinq Etats parties collaborent avec des universités et centres de recherche étrangers, quatre ont créé ou réactivé des laboratoires et autres structures de recherches. Dans trois pays, les étudiants ont pu se livrer à des activités de recherche *in situ*. Cinq pays soulignent la nécessité de renforcer la formation et de mettre à niveau les équipements en particulier les équipements informatiques. On peut y associer les demandes émanant de deux Etats parties pour des centres de documentation performants, et de trois pays pour des systèmes d'inventaire et de suivi actualisés. Les améliorations concernent également

la conservation muséologique et immobilière citée par quatre Etats parties, son financement, et la modernisation de la gestion.

Préoccupation majeure des Etats parties, la formation est perçue comme une nécessité première pour améliorer la connaissance des techniques de protection et de conservation. Renforcer la formation semble être une opportunité qui représente un effet de levier permettant une approche intégrée du patrimoine et du développement.

4. *Coopération internationale & collecte de fonds*

Coopération internationale & collecte de fonds	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Des documentations pourraient aider d'autres pays à promouvoir et améliorer l'application de la Convention du patrimoine mondial	5	7	4	75
Activités bilatérales ou multilatérales pour la protection et la conservation du patrimoine mondial	9	7	0	62
Sites du patrimoine mondial ayant été jumelés avec d'autres, au plan national ou international	4	8	4	75
Votre pays coopère à des activités bilatérales ou multilatérales visant les sites du patrimoine mondial	6	3	7	56
Baillleurs de fonds sur base d'accords bilatéraux ou multilatéraux pour la mise en œuvre de la Convention dans votre pays	7	3	6	62
Fondations nationales, publiques ou privées ou des fondation spécifiques d'un site en vue de la protection et de la conservation	5	6	5	68
Allocation budgétaire annuelle en vue de la protection et conservation des sites du patrimoine mondial dans votre pays	9	4	3	81
Votre gouvernement a-t-il mis en place un programme d'assistance et inclut-il des fonds dédié à la conservation et la protection dans d'autres pays	2	9	5	68
Mécanisme de consultation entre l'autorité administrative du patrimoine mondial et celle en charge de la formation	1	9	6	62
Votre gouvernement a fait des contributions volontaires autres que celles obligatoires, pour améliorer globalement le travail sur la convention	0	10	6	62
Informé sur arriérés de paiements pour les contributions au fond du patrimoine mondial	2	2	12	25

Des activités bilatérales et multilatérales pour la conservation du patrimoine mondial ont été réalisées dans 10 Etats parties, sont en cours dans cinq autres et prévues pour sept autres. Ont été développés dix programmes relatifs à la conservation ou à l'amélioration de la gestion des sites, trois programmes de développement économique de la périphérie du site, deux séminaires-ateliers, un financement de projets et un inventaire national. La mise en œuvre et l'identification de trois projets transfrontaliers a impliqué une coopération bilatérale locale pour la conservation des sites du patrimoine mondial (Zambie-Zimbabwe, Sénégal-Guinée, Sénégal-Mauritanie). La Tanzanie pratique un jumelage national de ses sites de Serengeti et Ngorongoro. Le Bénin, le Mozambique, la République Unie de Tanzanie et le Sénégal comptent des sites jumelés avec d'autres sites en Europe ou Amérique du Nord. La coopération décentralisée est très peu développée, alors qu'elle pourrait être à l'origine de fructueux échanges de savoir-faire entre responsables de sites.

La coopération internationale occupe une place importante dans la conservation du patrimoine africain. Elle se fait exclusivement avec les pays du Nord, aucune mention n'est faite d'une coopération inter-africaine. L'Europe est très impliquée: d'une part, l'Union Européenne joue un rôle de plus en plus important en finançant plusieurs projets de conservation et de développement sur des sites du patrimoine mondial ; d'autre part, des actions bilatérales d'assistance technique et financière sont menées par de nombreux pays européens. Les relations avec les Etats-Unis se limitent au jumelage de sites. La coopération menée par six Etats engage le plus souvent l'UNESCO, le PNUD, le GEF, l'Union européenne, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, principalement sur des programmes de formation et de conservation. De même, des accords bilatéraux ou multilatéraux signés par sept pays permettent de financer des projets d'assistance à la conservation de sites naturels ou culturels. Les principaux bailleurs de fond impliqués sont l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union Européenne et l'Allemagne.

Cinq Etats parties affirment avoir publié des documentations visant à promouvoir et améliorer l'application de la Convention du patrimoine mondial. Or, de nombreux travaux publiés dans le cadre étroit des activités de conservation et restauration soutenues par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, sont disponibles (Mont Nimba, Aïr-Ténéré, Bâtiments Ashanti, etc). Cette incohérence correspond à un manque de connaissance, d'information mais peut-être aussi à une prise de position des Etats africains qui se considèrent être dans une phase de formation et non de diffusion. Le Sénégal et la Tanzanie ont un programme d'assistance avec des fonds dédiés à la conservation et à la protection mis à la disposition d'autres pays, les montants affectés ne sont pas signalés. La Tanzanie a même développé un accord de poursuite internationale des contrevenants en matière de conservation des patrimoines naturels et culturels.

L'absence de toute contribution volontaire à la Convention du patrimoine mondial, n'est pas surprenante eu égard à la situation économique de la région. Avec 73% d'abstention, peu de responsables nationaux sont au courant de leurs arriérés de paiement des contributions au fond du patrimoine mondial. Cette situation résulte soit d'une totale dissociation des services de la Chancellerie qui règlent les cotisations liées aux traités internationaux signés par l'Etat, soit d'une ignorance des devoirs financiers de l'Etat vis-à-vis de la Convention du patrimoine mondial.

Cinq Etats parties disposent de fondations nationales, publiques ou privées ou de fondations spécifiques à un site en vue de la protection et de la conservation. Seul le Sénégal a établi un mécanisme de consultation entre l'autorité administrative du patrimoine mondial et celle en charge de la formation, notamment l'université et les centres de formation. Neuf Etats parties accordent une allocation budgétaire annuelle à la protection de leurs sites classés patrimoine mondial. Dans certains cas, comme le Mozambique, ce budget n'est pas régulier. Ailleurs, il peut couvrir les salaires du personnel et non les activités de la conservation. Avec uniquement 53% des pays bénéficiant d'un financement régulier, se pose un problème d'accès aux ressources pour les opérations de protection et de conservation dans des pays où les économies sont pauvres et où l'investissement privé est pratiquement inexistant. Cette situation pose aussi le problème de la responsabilité de l'Etat à la mise en œuvre de solutions crédibles, fiables et durable pour assurer la conservation à long terme d'un patrimoine mondial. Il semble que les possibilités de coopération restent sous-exploitées eu égard aux besoins du patrimoine africain et aux ressources potentielles d'une coopération aussi bien inter-africaine qu'avec les autres pays.

5. Education, information & renforcement de la sensibilisation

Education, information & renforcement de la sensibilisation	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Programme national pour l'éducation et l'éveil du public concentré sur le Patrimoine mondial	7	5	4	75
Mesures prises pour que les valeurs du patrimoine culturel et naturel soient intégrées aux programmes éducatifs	6	1	9	43
L'Etat partie participe-t-il au Projet spécial sur la participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial	4	7	5	68

Parallèlement au programme national pour l'éducation et l'éveil du public au patrimoine mondial développé dans 7 pays africains, plusieurs Etats parties sont en train d'impliquer d'avantage les décideurs, les propriétaires, les opérateurs touristiques et le grand public. Un effort comparable est également dirigé vers les structures d'éducation scolaire et universitaire. Déjà inclus dans le cursus d'enseignement des écoles primaires, des mesures d'intégration des valeurs du patrimoine naturel et culturel sont prochainement prévues pour le niveau secondaire dans le cadre de l'éducation environnementale, des études du milieu, et de l'éducation civique et morale. Cette sensibilisation par l'éducation associe les ministères de l'éducation, de l'environnement, des eaux et forêt et de la culture. Seuls l'Ethiopie, le Mali, le Sénégal et le Zimbabwe participent au Projet spécial de l'UNESCO, Patrimoine Mondial aux Mains des Jeunes.

Des Journées nationales du Patrimoine, organisées dans plusieurs pays, sont aussi l'occasion d'une sensibilisation du public à l'héritage matériel et immatériel. Enfin, est mis en valeur le rôle crucial de la conservation pour la qualité et le niveau de vie des populations et l'économie nationale.

Recommandations au niveau des Etats-Parties

Tous les pays ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial ont des droits et des devoirs vis-à-vis de cette Convention. Pour disposer d'informations complètes et faire le point sur sa mise en œuvre, il est recommandé d'étendre le champ du suivi périodique pour que tous les Etats parties africains soient concernés par la section I du formulaire de suivi.

De plus, plusieurs recommandations visent les Etats parties, le Comité du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial:

Politique : coordination / participation

- Prendre en compte le patrimoine national et non uniquement les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial, conformément aux *recommandations pour la protection du patrimoine national* adoptées en 1972 en développant une politique patrimoniale globale;
- En raison de la diversité des situations, des législations, de la rareté des compétences, avoir une autorité unique centralisant l'information relative à la Convention du patrimoine mondial, notamment un Comité placé sous la tutelle des plus hauts responsables de l'Etat (Présidence ou Primature) chargé de coordonner les services et responsabilités fragmentés dans les différents ministères;
- se doter de stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, et de Comités Nationaux du patrimoine mondial;
- Pour que protection, conservation et présentation du patrimoine fassent l'objet de véritables stratégies nationales intégrées aux plans de développement économique et social, de gestion et d'aménagement du territoire, les Etats parties sont appelés à joindre leurs efforts dans le cadre

de la région Afrique, avec l'aide et l'assistance de l'UNESCO et d'autres instances internationales, par exemple par l'élaboration d'une charte sur l'intégration de la conservation dans les plans de développement économique et social et d'aménagement du territoire;

- informer et sensibiliser les directions nationales des avancées de l'Etat qu'elles servent.
- étudier les conditions d'une autonomisation des structures en charge de la conservation, afin de suppléer à leur manque de capacité à faire face aux besoins de financement;
- associer et même impliquer les collectivités locales, les populations locales et le secteur privé aux processus d'identification, de conservation, de gestion et de promotion en développant des stratégies participatives de communication et concertation et en s'inspirant des expériences de gestion participative réalisées dans les pays voisins.

Réseau / coopération

- collationner les expériences des Etats parties où des résultats significatifs sont obtenus en matière de conservation avec un nombre limité d'agents, afin d'en étudier la reproductibilité dans d'autres pays.
- étudier les bases de l'établissement d'une coopération interafricaine dans le domaine de la conservation, dans les techniques de construction (terre, bois, chaume) comme dans les niveaux de la biodiversité, s'appuyant sur les institutions existantes.
- développer les structures nationales ou internationales de type Fondation pour organiser le soutien financier des actions de conservation des patrimoines naturels et culturels, et en particulier, étudier la possibilité de créer un Fonds du Patrimoine Africain qui aurait pour objectif d'assister au financement d'opérations ciblées et serait financé par les Etats parties les plus riches et par les multinationales qui exploitent les ressources naturelles africaines.
- envisager une étude de faisabilité d'un réseau de recherche africain utilisant les sites du patrimoine mondial comme terrain d'étude, en raison de la diversité de ces sites et de la présence d'un matériel d'étude souvent introuvable ailleurs.

Technique / assistance

- assister les Etats parties qui le souhaitent, dans l'élaboration des inventaires et des listes indicatives de leur patrimoine culturel et naturel, plus particulièrement ceux des sites mixtes et des paysages culturels.

Recherche et éducation

- les sites du patrimoine mondial doivent être des lieux privilégiés de recherche scientifique. Les chercheurs ou étudiants nationaux impliqués devraient constituer un pôle d'excellence dans le développement intellectuel et les activités de formation supérieure des Etats parties africains.
- mettre en place une formation au suivi pour les sites naturels.
- encourager le développement d'une éducation patrimoniale, en complément de l'éducation environnementale, en proposant un manuel à destination des pédagogues.
- accroître la participation des Etats africains au projet spécial « patrimoine mondial aux mains des jeunes ».

Chapitre 2, section 2 :

Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau des sites

1. Identification des biens du patrimoine naturel et culturel

Données au moment de l'inscription

Données au moment de l'inscription	Connue	Non	NRP	% de réponses obtenues
Justification de l'inscription	29	0	3	91
Critères retenus par Comité	26	0	6	81
Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	17	0	15	53
Observations CPM lors de l'inscription	8	7	17	47
Vos réactions à ces observations	6	9	17	47

Les deux réunions sous-régionales de Dakar et Nakuru ont été cruciales: la majorité des gestionnaires y ont pris connaissance, souvent pour la première fois, des données d'inscription de leur site sur la Liste du patrimoine mondial. De ce fait, 91% des gestionnaires connaissent les termes justifiant l'inscription de leur site, et quatre sur cinq peuvent en définir les critères retenus. Les réactions de l'organe consultatif et celles du Comité sont moins connues, respectivement 47% et 25%. Par ailleurs, les gestionnaires ne cernent pas leurs rôles: seuls six ont réagi aux observations du Comité, dont quatre en expliquant la prise en compte de ces observations dans leur suivi du site.

Actualisation de la déclaration de valeur

Actualisation de la déclaration de valeur	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
La déclaration de valeur reflète les valeurs de PM du bien	28	4	0	100
Il y a lieu de reconsidérer ces valeurs	10	21	1	96
La délimitation de la zone tampon est appropriée	11	20	1	96
La délimitation du bien est appropriée	14	15	3	90
Une révision ou une extension des limites doit être envisagée.	17	13	2	93
Une nouvelle déclaration de valeur est nécessaire	14	7	11	65

La déclaration de valeur est évaluée afin d'assurer son adéquation au contexte actuel. Pour 87% des gestionnaires, elle reflète les valeurs universelles exceptionnelles du bien, un tiers demande sa révision, et près de la moitié justifie la nécessité d'une nouvelle déclaration de valeur. Définies conceptuellement en 1990, les limites du site et la zone tampon sont aussi inadaptées : pour près de la moitié des sites, la délimitation du bien n'est pas appropriée, plus de la moitié demande une révision ou extension des limites et deux tiers voudraient une redéfinition de la zone tampon. Enfin, le SIG montre que les coordonnées géodésiques fournies par les formulaires, et qui reprennent le plus souvent celles du dossier d'inscription, sont erronées, au point de placer un site dans les frontières de l'Etat voisin.

Déclaration Authenticité et intégrité

Déclaration Authenticité et intégrité	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Il y a eu des changements des conditions d'authenticité / intégrité depuis l'inscription	9	21	2	93
Des changements des conditions d'authenticité / intégrité sont prévisibles dans un proche futur	12	19	1	96
Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont maintenues	29	1	2	93

Plus des deux tiers des gestionnaires sont informés sur la façon dont était évaluée l'authenticité ou l'intégrité du site au moment de son inscription. Dans 91% des cas, ils considèrent que les conditions d'inscription sont maintenues. Toutefois, l'évolution de ces conditions d'authenticité et d'intégrité est préoccupante. 28% des sites ont subi des changements et 38% en prévoient dans un proche futur. Seulement la moitié des formulaires décrivent les causes des changements. 11 sites naturels indiquent des changements des conditions environnementales proches ou dans les limites du site. Les événements humains, comme l'exode rural ou l'installation de réfugiés, le développement économique et ses conséquences, soit immédiates telles les activités minières prévues ou potentielles, la création de routes, la modernisation du cadre urbain, soit ses conséquences plus lointaines telles la désertification ou l'érosion sont autant de facteurs de modifications des sites. L'authenticité des sites culturels est modifiée par d'intempestives activités de restauration, par la perte progressive de signification des sites, leur détérioration au cours du temps, la pression anthropique et l'érosion de la biodiversité.

2. Gestion appliquée aux sites inscrits

Cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique et institutionnel	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Propriété	31	0	1	96
Statut légal	31	0	1	96
Cadre juridique	26	0	6	81
Cadre institutionnel	22	0	10	68
Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir	24	0	8	75

Les réponses significatives obtenues et l'absence de réponses négatives reflètent une connaissance du cadre juridique, et de l'enjeu qu'il représente. Seul, le Malawi ne fournit pas d'information claire sur le mode de propriété. Dans 24 sites, l'Etat est seul propriétaire. Pour les autres, l'Etat est co-propriétaire avec, au Bénin, les autorités régionales et les propriétaires privés ; au Ghana, les autorités traditionnelles et en Ethiopie les autorités religieuses.

Tout bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial bénéficie d'un statut légal et d'un cadre juridique national assurant sa protection. Le cadre institutionnel régional ou local peut inclure des mesures de protection ou de sauvegarde des sites au sein de plans directeurs d'aménagement. Le nombre inférieur de réponses obtenues est, sans doute, lié à un manque de compréhension, notamment en Ethiopie et au Sénégal.

Impliquer la population locale, prévenir les risques naturels (incendies, inondations) et humains (braconnage, urbanisation sauvage), sensibiliser et éduquer plutôt que réprimer et interdire, prévoir et planifier pour améliorer les conditions de conservation des biens, développer la recherche et les capacités scientifiques et techniques sur les sites ; et développer le tourisme et l'éco-tourisme sont des mesures récurrentes de préservation des valeurs du site.

Aboutir à une autonomie de gestion progressive et associer la conservation au développement sont aussi des préoccupations à mentionner.

Gestion et Planification

Gestion et Planification				% réponses obtenues
Niveau auquel la gestion du bien est exercée:	Seul	En com	NRP	
sur le site	6	17		
dans la région	1	13	2	93
depuis l'administration centrale	7	14		
Changements survenus depuis l'inscription dans :	OUI	NON	NRP	
Le mode de propriété	0	28	4	87
Le statut légal	4	20	8	75
Les mesures de protection	12	14	6	81
Les limites	10	17	5	84
Les moyens mis à disposition	21	7	4	87
Plans agréés relatifs au bien :				
plan régional	11	8	13	59
plan local	16	6	10	68
plan de conservation	16	4	12	62
plan de développement touristique	11	6	15	53

Le cadre institutionnel et juridique établi est quasi-identique : le mode de propriété n'a pas changé, les limites et le statut légal presque pas, et les mesures de protection majoritairement pas. Seuls les moyens humains, financiers et logistiques à disposition ont été améliorés dans 15 sites et réduits dans 6 autres.

Les Gouvernements sont responsables de la gestion, ne déléguant pas facilement leurs pouvoirs : 9 sites sont gérés à distance, par l'administration centrale ou parfois par la région, 14 sites le sont conjointement par l'administration centrale et un autre niveau de gestion; et, seulement 19% sont exclusivement gérés au niveau du site. Face aux multiples responsabilités et à la réduction de moyens étatiques par les plans d'ajustement structurels imposés par le FMI, la centralisation actuelle de la gestion devrait être revue pour optimiser les modes d'administration des biens. La solution malienne avec ses missions culturelles, et la solution malgache avec la gestion des aires décentralisées sous la responsabilité d'une association, constituent deux exemples de gestion décentralisée en cours.

Si 50% des sites sont dotés d'un plan local ou d'un plan de conservation, seul un site sur trois a un plan régional ou un plan de développement touristique ; ce dernier, avec 50% de non-réponses, semble être l'auxiliaire de gestion le moins connu.

Plan de gestion et déclaration des objectifs

Avec 100% de réponses, tous les gestionnaires connaissent le plan de gestion. Instrument fondamental, il est destiné à organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien, généralement pour une durée de 5 à 10 ans.

Plan de Gestion (PG) du site et déclaration des objectifs	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Plan de gestion				
Un PG fonctionnel existe	16	16	0	100
Un PG est en préparation	20	10	2	93
Les populations locales ont été consultées et informées	20	1	11	65
Le PG tient compte des ressources humaines disponibles	21	3	8	75
Le PG tient compte des ressources financières réelles	19	3	10	68
Le PG inclut les problèmes de formation du personnel	22	1	9	71
Le PG tient compte d'une zonation et des usages multiples du site	22	0	10	68
Le PG tient compte d'une zone tampon définie	18	5	9	71
Le PG inclut les actions de suivi régulier du site	21	1	10	68
Mise en œuvre du plan de gestion				
En fonction d'une législation spécifique	14	0	18	43
Institution gouvernementale	20		11	65
ONG	7		11	65
Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion	22	0	10	68
Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion	19	2	11	65
Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion	17	1	14	56
Evaluation du PG	11	0	21	34
Révision prévue	13	0	19	40

La moitié des sites africains ayant répondu sont dotés d'un plan de gestion fonctionnel, plaçant l'autre moitié des sites en contradiction avec les pré-requis des orientations, et ce, depuis leur inscription soit depuis plus de dix ans. Cette lacune n'est ni relative à une zone géographique, ni au type de sites inscrits. Dans l'ensemble, l'amélioration est nette, 62% des sites préparent ou révisent leur plan. La situation des sites culturels éthiopiens, sans plan fonctionnel ni plan en préparation, est problématique. A 62%, les populations locales ont été consultées et informées de la préparation du plan. Ce taux, encourageant, garantit une gestion participative si les populations sont informées et associées.

Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Ressources humaines				
Direction	24	3	5	84
Cadres	25	4	3	90
Personnel exécutant	28	2	2	93
Ressources financières				
ordinaires	25	4	3	90
Issues de la gestion	14	9	9	71
Besoins de formation du personnel				
Carence	24	0	8	75
Besoins	23	0	9	71
Types de formation	30	0	2	93

Tous les sites informent *a minima* sur le personnel dont ils disposent et sa qualification. Sauf cas rares, chaque site bénéficie d'une direction, généralement limitée à la personne du directeur parfois assisté d'un adjoint, d'une équipe d'encadrement, comprenant de un à huit cadres de niveau technicien supérieur, ingénieur ou universitaire, et de personnel d'exécution, variant de 2 au Mont Nimba (Côte d'Ivoire) à 415 pour le Serengeti et incluant les personnels affectés à la protection - gardes, rangers, scouts, à la conservation - ouvriers qualifiés, manœuvres, et les personnels de service - secrétaires, chauffeurs. Signalé auparavant, cet écart questionne la relation entre effectif et protection satisfaisante du bien. 75% des sites signalent des carences en matière de formation, notamment des cadres de haut et moyen niveau. Toutes les formations souhaitées sont de courte durée et avec la possibilité de participer à des programmes d'échange. Les besoins identifiés concernent des activités de gestion et planification (y compris la documentation et l'archivage), de conservation (surveillance, braconnage, archéologie, architecture, artisanats divers), de suivi (écologie, paysage, sites), de développement (socio-économie, éco-tourisme, éducation environnementale, sensibilisation) et de communication (muséologie, expositions). L'amélioration des compétences informatiques demandée par 3 sites traduit une prise en compte des réalités de la gestion moderne.

Les trois quarts des sites bénéficient de ressources financières ordinaires qui, à 44%, sont des ressources issues de leur gestion propre, généralement des droits d'entrée et des permis de visite. Neuf sites ne perçoivent pas de ressource issue de la gestion, 5 n'en indiquent pas le montant et 8 fournissent une évaluation annuelle de leurs revenus, qui en dehors de quelques chiffres en devise locale, varie de 800 US\$ pour Djenné à 4,5 millions pour Serengeti. Le gouvernement contribue au fonctionnement de 20 sites à travers un financement récurrent, souvent réduit au salaire des agents. 34% des sites bénéficient de crédits bilatéraux, européens ou intergouvernementaux dans le cadre de projets à moyen terme. Enfin, Aouache, Omo, Manovo déclarent n'avoir aucune ressource. Correctement mobilisées, les ressources propres générées par plusieurs sites africains pourraient leur permettre une autonomie de gestion, ce qui n'est généralement pas le cas.

Autres assistances et programmes

Informations complémentaires concernant la protection et la conservation	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion	24	1	7	78
Mesures de protection et moyens de mise en œuvre	21	3	8	75
Programmes locaux en place	15	3	14	56
Politiques et programmes pour la sauvegarde du site	19	2	11	65
Financements	24	4	4	87
Assistance technique fournie par le système des Nations Unies	19	5	8	75
Assistance technique fournie par coopérations bilatérales	20	5	6	81

Les trois-quarts des sites mentionnent l'accès à des sources d'expertise et de formation. Elles sont nationales dans 12 cas, internationales dans 13 et font appel à des organismes étrangers (coopération bilatérale) dans 10. 53% des sites bénéficient d'une assistance technique fournie par le système des Nations unies (WHC, UNESCO, PNUD, GEF, WB, etc.), 61% en disposent via une coopération bilatérale. 66% des sites instaurent des mesures de protection et moyens de mise en œuvre pour la conservation des sites. 47% des sites ont mis en place des programmes locaux, les sites culturels d'Afrique de l'Ouest étant les mieux équipés, ceux de

l'Afrique de l'Est le moins. Seuls 58% des sites africains affirment avoir une politique et un programme pour la sauvegarde des sites.

L'origine des financements est variée : Etat, ressources propres, projets bilatéraux ou intergouvernementaux. Un tiers indique le montant de leurs ressources financières annuelles, dont la valeur indicative varie de 7000 à 800.000 dollars US par an, voire même plus. Quatre sites n'auraient bénéficié d'aucun financement extérieur : Nimba, Aouache, Fasil Ghebi, Omo. Bien qu'ils reçoivent une assistance extérieure, les résultats obtenus pour la conservation des sites nécessitent encore de déployer un effort important.

Equipements, tourisme et promotion

Equipements, tourisme et promotion	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Plaque indiquant que PM	15	14	3	90
Signalisation du site en tant que bien du PM	18	12	2	93
Centre info/interprétation pour les visiteurs	21	9	2	93
Musée de site	15	14	3	90
Sentiers de découverte	14	13	5	84
Structures hôtelières	18	11	3	90
Aires de Stationnement	17	7	8	75
Toilettes	18	9	5	84
Centre de Soins d'urgence	13	16	3	90
Personnel et formation reçue	10	11	11	65
Matériels d'information	22	5	5	84
Journées portes ouvertes	11	18	3	90
Manifestations et expositions	18	10	4	87
Actions de communication	25	5	2	93
Effet du classement au PM sur fréquentation	14	4	14	56
Nécessité de réviser les dispositions législatives relatives au bien	21	9	2	93
Nécessité de réviser les dispositions administratives relatives au bien	10	17	5	84

Au moment de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial, les Etats parties s'engagent à apposer une plaque avec le logo. Plus de dix ans après leur inscription, 56% des sites sont indiqués en tant que biens du patrimoine mondial, mais seuls 47% y ont affiché le logo. L'inscription a augmenté la fréquentation dans 44% des sites. La baisse de qualité des structures d'accueil ou les difficultés d'accessibilité expliquent la stagnation ou diminution de la fréquentation touristique dans d'autres. Cette situation traduit une reconnaissance du label patrimoine mondial mais aussi un accroissement général des déplacements.

Si tous les sites ne se prêtent pas à la constitution d'un musée, il est possible d'installer un centre d'information et d'assurer une bonne présentation et l'accessibilité de tous les sites. Seuls 14 sites ont balisé des sentiers de découverte. Deux tiers ont aménagé un centre d'information ou d'interprétation pour les visiteurs, 46% abritent des musées. Par ailleurs, 50 à 66% des sites sont équipés pour accueillir les visiteurs (hébergement, parking, toilettes). Face à l'engagement et la responsabilité des sites acceptant des visiteurs, la situation sécuritaire est préoccupante, surtout pour les sites vastes et isolés : la moitié des sites n'ont pas de centre de soins d'urgence ou de personnel habilité.

78% des sites mènent des actions de communication pour promouvoir et informer le public (visiteurs et riverains). 66% utilisent des supports de communication. 56% organisent des manifestations spéciales ou des expositions comme les Journées culturelles de Gorée et les spectacles son et lumière. Seuls 10 sites organisent des journées portes ouvertes.

Enfin, 62% estiment nécessaire de réviser les dispositions législatives, et 31% les dispositions administratives. Ces résultats indiquent le besoin d'un cadre législatif précis et actualisé assurant un rôle de conservation, d'éducation et de développement et dépassant la crainte de nouvelles dispositions administratives.

Etudes scientifiques, techniques et éducatives

Etudes scientifiques, techniques et éducatives...	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Facilités sur site pour la recherche	19	10	3	90
Personnel compétent	12	17	3	90
Programmes de recherche/développement	18	4	10	68
Equipement informatique	11	17	4	87
Courrier électronique	10	20	2	93
Accès effectif à Internet	8	22	2	93
S.I.G. pour le site	10	20	2	93
Visites scolaires	28	3	1	96
Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires	21	11	0	100
Politique Education environnement	18	14	0	100
Thèmes, public visé, moyens	18	0	14	56
Information grand public et résidents	26	1	5	84
Transmission valeurs du PM aux résidents et visiteurs	28	1	3	90

Le niveau d'équipement des 19 sites est varié, souvent limité à des véhicules plus ou moins fonctionnels ou des hébergements précaires, les bases de données disponibles dans 11 sites sont rudimentaires, anciennes ou incomplètes. Seuls 40% des sites sont bien ou moyennement équipés pour les activités de recherche. Un tiers des sites déclarent disposer d'un personnel compétent pour assister la recherche, notamment des laborantins, archéologues, écologistes. 50% des sites participent actuellement à des programmes de recherche scientifique qui, dans 12 sites, se font en coopération avec des équipes étrangères. Dramatiquement sous-équipés en matériel informatique, un tiers des sites dispose d'un ordinateur, souvent obsolète. Instruments indispensables pour la gestion, les systèmes d'information géographique existent dans 4 sites et sont en projet dans 6 autres. L'accès à Internet est possible dans 25% des sites. Son utilisation nécessite une ligne téléphonique, dont tous les sites ne sont pas équipés, et dont l'utilisation, en Afrique, est très onéreuse. Seuls 10 questionnaires de sites ont accès au courrier électronique. Préoccupants, l'accès très limité des sites aux techniques modernes de gestion et l'insuffisance des équipements et personnel constituent des obstacles au développement de toute activité de gestion, de suivi ou de recherche.

Proposée par 28 sites du patrimoine mondial, la fonction éducative des sites est satisfaisante surtout si l'on tient compte des difficultés d'accès à certains sites. Aouache, Omo, Manovo ne la fournissent pas. 11 sites ont été visités par un total de 360 classes, 8 ont accueilli 18900 écoliers, assurant ainsi une diffusion des connaissances des richesses patrimoniales. Avec 210 classes et 12000 écoliers annuels, la palme revient au site du Grand Zimbabwe, un exemple du rôle éducatif d'un site au niveau régional et national. L'impact en terme d'éducation, de sensibilisation et de formation de ces visites scolaires est d'autant plus positif que deux tiers des sites concernés disposent de programmes éducatifs destinés à l'accueil des écoles.

Pour sensibiliser le grand public local et les visiteurs, 56% des sites dont 6 sites culturels ont développé une politique d'éducation environnementale. Les thèmes abordés concernent la conservation au sens environnemental et patrimonial, les feux de brousse, la prolifération anarchique des déchets, la gestion de l'eau, le reboisement, la lutte contre la désertification, le braconnage, l'érosion de la biodiversité, la pollution marine, la pollution, les dégradations du sol. Les chantiers de reboisement des sites archéologiques, les campagnes contre l'érosion, et les journées portes ouvertes font partie des activités d'information développées par 25 sites.

Parallèlement à la sensibilisation aux problèmes locaux, 84% des sites transmettent les valeurs du Patrimoine mondial au grand public à travers l’animation d’assemblées villageoises, de conseils des anciens, de débats, de soirées culturelles, de projections, de tournées théâtrales, d’émissions télévisées, et la distribution de dépliants, d’affiches, et de T-shirts.

Facteurs affectant les sites

Les facteurs affectant ou susceptibles d’affecter un bien sont liés au développement économique, aux catastrophes naturelles, et directement à la population humaine résidente ou de passage.

- Degrés de menace liée au développement

Degrés de menace liée au développement	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Intégrité visuelle	27	2	3	90
Intégrité structurelle	26	3	3	90
Intégrité fonctionnelle	11	3	18	43

84% des sites ont été visuellement atteint par le développement: le pâturage illégal, la coupe de bois, le défrichement en milieu rural pour les sites naturels, les déchets et ordures, les constructions anarchiques, l’impact des routes proches en milieu urbain font pression. Dans 26 cas, l’intégrité structurelle est menacée par les routes, les usines, la pollution de l’eau, l’érosion marine, l’érosion de la biodiversité, l’exploitation de mines, et les espèces végétales introduites. Là, également, il n’y a pas de différence entre sites culturels et naturels.

Pour 34% des sites, l’intégrité fonctionnelle n’est pas menacée. Toutefois, les menaces sur la fonctionnalité d’un site ne sont ni évidentes, ni immédiates. Elles requièrent un long temps de latence, et des observations faites régulièrement à moyen et long terme, dans le cadre d’un suivi minutieux ; des conditions qui expliquent les 18 non-réponses.

- Degrés de menace liée à l’environnement

Degrés de menace liée à l’environnement	OUI	NON	NRP	% de réponses obtenues
Intégrité visuelle	7	11	13	59
Intégrité structurelle	14	5	13	59
Intégrité fonctionnelle	14	2	16	50
Catastrophes naturelles concernant le site	23	5	4	87

Les phénomènes environnementaux, principalement ceux induits par l’homme, menacent l’intégrité visuelle de 22% des sites. La modification de l’intégrité structurelle, observée dans 44% des sites est due à 93% à l’érosion de la biodiversité. Les changements de l’intégrité fonctionnelle dans 14 sites résultent de la désertification, de l’érosion de la biodiversité, des changements climatiques et oxydations par l’air marin. Les catastrophes naturelles potentielles ou avérées définies par 2 tiers des gestionnaires sont l’inondation 31%, l’incendie 47%, la sécheresse 41%, les causes éoliennes (cyclones, coups de vent) 9%, les différentes formes d’érosion (pluviale, éolienne, marine) 9%, les glissements de terrain 6% et l’ensablement 6%. Bien que certains sites soient situés dans des régions de faille ou de rift à forte sismicité, aucun n’a signalé le danger sismique.

- Degrés de menace liée à l'activité humaine allogène

Degrés de menace liée à l'activité humaine allogène	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Statistiques annuelles de fréquentation touristique	24	1	7	78
Accessibilité du site	27	0	5	84
Circulabilité dans le site	22	1	9	71
Pressions exercées par le tourisme	17	6	9	71
Equipements pour les touristes	18	7	7	78
La capacité de charge touristique du site est définie	10	15	7	78
On peut parler de tourisme durable	18	7	7	78

Avec une distance entre la capitale et le site variant de 20 km à plus de 1000 km, l'accessibilité des sites est difficile. En général, ils sont reliés par route revêtue. 21 sites sont aussi desservis par un aérodrome situé à moins de 50 km L'île de Gorée est connectée par une ligne régulière de vedettes. 21 sites sont praticables à pied ou en voiture, 5 n'acceptent pas les véhicules, certains requièrent des véhicules tout terrain, d'autres, comme Aïr-Ténééré, recommandent, pour des raisons de sécurité routière, une circulation en convoi d'au moins 2 véhicules. La majorité des sites peuvent être visités à pied, seuls 3 sites sont aménagés pour assurer l'accès aux handicapés. Enfin, l'accessibilité dépend aussi des conditions climatiques. Lors de la saison des pluies, les inondations et l'état des routes barrent l'accès au site, et empêchent la visite en voiture de 9 sites.

Aouache, en Ethiopie n'est pas ouvert aux visiteurs. Pour les autres, les fréquentations sont fonction de l'accessibilité du site et de sa campagne de communication. Les chiffres des 23 pays, varient de 120 visiteurs annuels (Dja) à plus de cent mille visiteurs, à l'île de Gorée, au Grand Zimbabwe, et Serengeti. En raison de son étendue et de son système d'entrée non contrôlée, Aïr-Ténééré ne dispose pas de statistiques de fréquentations. Si ces visiteurs sont souvent originaires des pays du Nord, le tourisme national, en accroissement, n'est pas à négliger. Les revenus annuels du tourisme au niveau des sites sont difficiles à évaluer. Parmi ceux qui pratiquent des droits d'entrée, 10 indiquent le montant de leurs revenus qui peut atteindre 4,5 millions de dollars US (pour plus de 100.000 visiteurs). Certains sites ne perçoivent pas de droits d'entrée. La fréquentation touristique profite alors à la communauté locale à travers les prestations commerciales d'hôtellerie, restauration, souvenirs, etc.

17 sites rendent compte de l'impact de la fréquentation touristique. 12 sites souffrent des déchets (poubelles, W.C., plastiques, papiers). Ce problème nécessitant généralement d'être traité au niveau du site, en raison du manque d'infrastructure municipale ou de l'éloignement, a des conséquences sanitaires et porte aussi atteinte à l'intégrité visuelle. Parmi les dégâts divers, 9 sites mentionnent le piétinement. La circulation d'un grand nombre de visiteurs provoque des tassements, des points d'érosion et des dégâts divers aux aménagements. Ces dégâts sont l'indice soit d'un aménagement inadéquat des circuits de visite soit d'une fréquentation non pondérée à la capacité de charge touristique du site. Autres dégâts, les prélèvements de faune, flore ou objets mettent en danger la conservation du patrimoine. Si les incendies ne concernent que 3 sites, ils restent une grave source de détérioration pour des édifices construits en matériaux inflammables (bois, chaumes) ou pour des milieux naturels arides à végétation desséchée.

17 sites sont plus ou moins équipés pour faciliter l'accueil et le séjour des visiteurs, souvent organisés dans des gîtes d'étape, hôtels ou terrains de camping. Certains ont également installé des aires de pique-niques et des corbeilles à déchet. La moitié des sites ignorent leur capacité de charge touristique, paramètre de gestion pourtant fondamental, 28% y apportent une réponse, notamment le Lac Malawi où la capacité est dépassée.

Un tourisme durable doit être recherché pour faire face aux multiples dangers. Malgré les aléas signalés, 53% des sites perçoivent le tourisme comme durable. 6 sites culturels, soumis à forte fréquentation pour certains, considèrent que le tourisme n'est pas durable.

- Degrés de menace liée à l'activité humaine locale

Degrés de menace liée à l'activité humaine locale	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Evaluation de la population locale	31	0	1	96
Distribution géographique de l'habitat humain	19	2	11	65
Particularités culturelles de cette population	21	0	11	65
Considérations socio-économiques	27	0	5	84
Problèmes spécifiques de réfugiés	4	16	12	62
Situations d'insécurité et conséquences	2	13	17	46
Autres facteurs affectant le bien	25	4	3	87
Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.	20	2	10	68
Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site	19	0	13	59
La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site	14	16	2	93
De quelle manière ?	13	0	19	40

Malgré le taux élevé de réponses positives, il n'y a pas de recensements particuliers de la population locale et les véritables chiffres sont souvent ignorés. Le nombre d'habitants vivant dans les sites varie de zéro à plus de 200.000 à Bandiagara. Comme ailleurs dans le monde, les sites culturels en milieu urbain comptent une population importante dans leur zone centrale. Si les 4500 habitants de l'Aïr Ténééré en font le site naturel le plus peuplé, son immensité réduit la densité des résidents à 0,06 habitants par kilomètre carré. Analysée dans 14 sites, la population habitant la zone tampon de 20 km, varie selon le milieu : de 5000 personnes autour du Simen à plus de trois millions dans la proximité de Gorée, du fait du voisinage de Dakar. En considérant les 40 sites de l'exercice, 1,5 millions de personnes sans Dakar, 4,5 avec Dakar vivent à proximité d'un site du patrimoine mondial.

Cette population augmente, conformément aux tendances démographiques de l'Afrique subsaharienne. L'estimation de la population périphérique des sites lors du prochain exercice de suivi périodique avoisinera 5,4 millions d'habitants, une croissance à intégrer aux plans de gestion.

Dans l'ensemble, la population résidant autour ou dans les sites est sédentaire. Généralement rurale, elle réside dans des villages pour 13 sites et dans des campements pour les populations nomades pour 3 autres. Seuls 4 sites sont installés en zone urbaine. De ce fait, les systèmes principaux de production sont agricoles, de l'agriculture sur brûlis à l'élevage transhumant, en passant par l'arboriculture. Des formes artisanales de production existent également comme la pêche et le commerce. Certains sites naturels ont des accords d'utilisation des ressources naturelles généralement sous forme contractuelle par des chartes de co-développement avec la population locale (ramassage de bois mort, récoltes de plantes médicinales, pêches gérées). Dans 10 sites, le personnel local est impliqué dans la gestion.

Les situations de conflits transfrontaliers sévissent en Afrique. La localisation au niveau des frontières de certains sites du patrimoine mondial y induit une circulation de réfugiés. 4 sites, auxquels s'ajoutent les 3 sites congolais de la zone de conflit, sont concernés par les problèmes de réfugiés, et leurs conséquences humaines, sanitaires et de conservation. Les effectifs concernés ne sont pas toujours donnés : 25.000 en Guinée, 6.000 au Mozambique. Les réfugiés s'ajoutent à la population locale, mettant en péril la durabilité des ressources naturelles de la région, même si leur présence est en principe temporaire.

Peu documentés, trois sites sont concernés par l'insécurité, en particulier Manovo, où l'insécurité touche le tourisme, le braconnage et le pâturage illégal. D'autres problèmes, avec des conséquences sur l'intégrité visuelle, structurelle, et même fonctionnelle, affectent 78% des biens : le déboisement 76%, le braconnage 60%, le pâturage illégal 52%, le vandalisme 28%, le vol et pillage 28%. Des actions participatives sont menées pour trouver des alternatives compatibles avec les besoins de subsistance des populations et les exigences de la conservation.

Parmi les mesures prises par 66% des sites, on remarque l'accroissement du contrôle dans 63% des sites, la mise en place de moyens de développement de la population locale à 47%, la sensibilisation des populations et des chefs traditionnels à 42%, la répression active des infractions à 37% et les mesures d'éducation dans 26% des sites. Les facteurs sont dynamiques, 63% des sites en expliquent la tendance depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Globalement, la situation est stable dans 15 sites, 10 constatent même une diminution des menaces anthropiques. Les réactions négatives et les pressions destructrices constatées s'expliquent aussi par l'absence de consultation de la population de 16 sites. Les réponses obtenues sont incohérentes : 14 sites associent la population et 18 expliquent les modalités de cette association. Ainsi, 2 sites discutent avec les chefs traditionnels, 6 tiennent des réunions avec la population ou les associations, 9 sites les associent par l'information, 6 par la communication et 3 par l'éducation.

3. Conservation préventive et suivie

Prévention des menaces et pressions naturelles et anthropiques

Prévention des menaces et pressions naturelles et anthropiques	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Catastrophes naturelles	13	6	13	59
Pollutions industrielles	0	6	26	18
Vandalisme, vol, pillage	7	3	22	31
Infrastructures industrielles	2	4	26	18
Utilisation de la terre	4	4	23	28
Pastoralisme	7	3	19	40
Braconnage	10	2	19	40
Urbanisation	5	3	24	25
Tourisme	12	1	19	40
Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site	+ :4	= :3	- :12	Nrp :12 / 62
Mesures déjà mises en œuvre ou envisagées pour y remédier	20	0	12	62

L'absence de réponses des deux tiers des gestionnaires traduit d'une part un manque de maîtrise du phénomène ; et d'autre part, l'absence de ces problèmes dans le site considéré. Il est donc satisfaisant de voir que 59% des sites ont déjà pris ou sont en train de prendre des mesures pour remédier aux catastrophes naturelles et anthropiques.

Parmi les 12 sites naturels et culturels qui disposent de plans de prévention des catastrophes naturelles, 10 ont pris des mesures contre l'incendie, 4 pour la lutte contre la désertification et la sécheresse, 2 contre l'érosion éolienne et pluviale, 2 contre les inondations et un contre les glissements de terrain. Aucune mesure n'a été prise en matière de pollution ni d'infrastructures industrielles. 6 sites luttent contre le vandalisme et le pillage, préconisant la sensibilisation des visiteurs et de la communauté locale, l'intensification du contrôle et de la surveillance y compris aux frontières et aux aéroports. Les problèmes liés aux changements de mode d'utilisation de la terre et à l'urbanisation sont considérés par respectivement 3 et 5 des sites. Cependant, les mesures se limitent à la sensibilisation des contrevenants et

l'application de la loi à l'exception de l'utilisation des terres où une nouvelle planification se met en place pour Simen et le Lac Malawi. Le pastoralisme illégal et le braconnage concernent majoritairement les sites naturels, et sont traités respectivement par 6 et 9 sites. 8 sites augmentent la surveillance, 2 essaient de responsabiliser les populations, 2 autres développent une gestion participative. Un tiers des sites agissent sur les problèmes liés au tourisme par la mise en place d'équipements ou de règlements qui sont du ressort direct du responsable de site.

Dès que la menace est du ressort d'un autre secteur de l'administration ou hors des limites du site, les moyens du gestionnaire pour y faire face sont inexistants ou très limités ; alors que les problèmes situés dans les limites du site sont plus maîtrisés. Cela pose le problème de la prise de mesure et de décision en matière de conservation du patrimoine mondial au plus haut niveau de l'Etat, de telle façon qu'une coordination entre services puisse être envisagée et mise en place.

En réponse à l'ensemble des mesures mises en œuvre au niveau des sites du patrimoine mondial en Afrique, 63 % des 19 sites qui ont évalué la tendance des impacts des menaces et catastrophes diverses pensent que la situation est en diminution ou stable.

Activité de suivi régulier

Le suivi	OUI	NON	NRP	% réponses obtenues
Activité de suivi régulier sur le site	24	8	0	100
Suivi périodique de la flore	11	3	18	43
Suivi périodique de la végétation	11	3	18	43
Suivi périodique de la faune	10	1	21	34
Suivi des paysages	7	4	21	34
Suivi des constructions et édifices	10	6	16	50
Ressources humaines affectées aux suivis	20	3	9	71
Moyens matériels afférents	10	5	17	46
Indicateurs clés	25	3	4	87
Partenaires du suivi	14	7	10	68
Résultats du suivi	15	3	14	56

23 sites pratiquent un suivi régulier, 6 sites culturels et 2 naturels ne le font pas. Les activités des quatre premières catégories de suivi (flore, végétation, faune, paysages) concernent en tout premier chef les sites naturels. Dix sites effectuent un suivi régulier de la flore alors que 3 n'en pratiquent pas. Le suivi régulier de la végétation (formations végétales et écosystèmes) est effectué par 10 sites contre 3 qui ne le font pas. Le suivi régulier de la faune est pratiqué par deux tiers des concernés. Le suivi des paysages n'est pratiqué que par 7 sites alors qu'il concerne aussi les sites culturels en situation rurale. Le suivi des constructions et édifices concerne au premier chef les sites culturels, et n'est effectué que par la moitié des sites culturels et par un site naturel préoccupé par l'état des constructions présentes sur le site. 19 sites détaillent le personnel dont ils disposent pour réaliser un suivi régulier. Généralement, les activités de suivi sont réalisées par une partie du personnel affecté au site, complété ou encadré par des professionnels de l'administration centrale, quelquefois assisté par la population locale ou des étudiants en formation. De plus, 44% des sites bénéficient de la participation de partenaires réguliers ou occasionnels, soit des guides, pisteurs, artisans locaux, soit des universités locales ou étrangères, dans le cadre de coopérations bilatérales. Un site mentionne l'existence d'une cellule de suivi.

Seuls 31% mentionnent les moyens matériels, traduisant généralement un sous-équipement et une inadéquation du matériel disponible. Des instruments comme les GPS nécessaires au repérage spatial ne sont mentionnés qu'une seule fois.

77% des sites ont établi des indicateurs clés. En apparence satisfaisant, ce taux doit être approfondi par l'examen des contenus des réponses. Parmi les grandes catégories d'indicateurs mentionnées, on note pour les sites culturels : les mesures de facteurs environnementaux, l'évolution des activités de restauration, les mesures architecturales, la photographie périodique, l'évolution des actes de pillages, l'évolution de la fréquentation par les visiteurs, les rapports d'inspection ; et pour les sites naturels : le suivi de paramètres abiotiques, les estimations d'effectifs, l'évolution du braconnage, des défrichements, de l'éco-tourisme, les rétroactions de la population locale. Seuls 34% des sites trouvent généralement « satisfaisants » ou « positifs » les résultats de suivi obtenus.

Le caractère disparate des réponses analysées conduit à envisager la nécessité d'une action d'information et de sensibilisation générale, quant aux méthodologies de suivi pour les sites naturels et culturels. Il serait important de définir, en fonction des caractéristiques de chaque site, une série d'indicateurs, avec une méthodologie de mesure, permettant de faire des comparaisons d'une année à l'autre, pour un même site, et d'un site à l'autre, pour la même année. Ainsi, une mise à niveau de l'ensemble des sites du patrimoine mondial en Afrique est nécessaire pour assurer une conservation efficace et ciblée des biens inscrits.

Recommandations au niveau des sites

Les informations obtenues dans ce chapitre montrent que les carences constatées résultent d'avantage d'un manque de moyens et de formation du personnel des sites que d'un désintéressement ou d'une désinvolture. Les activités relatives aux écoliers, aux visiteurs et à la population locale indique un effort et une volonté du personnel à s'impliquer, avec les moyens limités dont ils disposent, pour faire passer des messages de conservation.

Décentralisation / gouvernance

- A partir des expériences recensées, définir des cadres législatives les plus adéquats ; et notamment réfléchir, quand le contexte le permet, à la délégation de pouvoirs au niveau des sites en matière de gestion et à l'organisation de celle-ci sous forme de comités de sites dont il conviendra de préciser les compétences, les moyens et les responsabilités;
- Ouvrir un débat au niveau des Etats et des gestionnaires quant au changement des structures administratives vers une plus grande autonomie des sites;
- Revoir les actions et politique de protection et de conservation au niveau local.

Participation locale

- Encourager la diversification des formes de participation de la population locale à la gestion des sites considérés comme des instruments de développement économique local ou régional.
- Envisager un séminaire sur la participation locale pour notamment y considérer la question du partage des bénéfices au sein de l'ensemble de la population;
- Développer des actions participatives avec la population locale pour trouver des alternatives compatibles avec les besoins de subsistance des populations et avec les exigences de la conservation. Dans ce sens, il est recommandé d'associer la lutte anti-braconnage aux activités de lutte contre la pauvreté ; d'intégrer les estimations de croissance démographique aux plans de gestion et de conservation;
- Associer gestionnaires de sites, autorités civiles et population pour élaborer des stratégies de prévention des principales menaces et catastrophes naturelles ou anthropiques concernant chaque site du patrimoine mondial;
- Instaurer des journées porte ouverte et les jumeler avec un événement local pour y associer la population riveraine;
- Le constat général fait apparaître un manque d'actions de promotion des sites africains. La promotion est un outil essentiel du développement économique de l'aire géographique du site

et doit donc être considérée comme un élément essentiel de la conservation des qualités patrimoniales du site.

Autonomie de gestion

Il semble que les sites qui bénéficient d'une autonomie de gestion mobilisent des ressources et disposent de moyens conséquents, ce qui améliore la qualité de leur gestion et leurs performances en matière de conservation. Sans toutefois généraliser l'approche, mais selon le contexte en vigueur:

- Analyser les causes du succès économique de certains sites et développer une stratégie pour l'appliquer à d'autres;
- Inciter certains sites à obtenir une autonomie de gestion organisée par un Comité de site gérant son propre budget pour que les sites bénéficient des revenus de leurs activités, organisent leur gestion et améliorent la conservation du patrimoine national et mondial. Par la régulation des revenus et le réinvestissement dans l'équipement d'infrastructures pour la visite, l'autonomie de gestion assure une durabilité touristique;
- Donner aux responsables de site les moyens de mettre en œuvre les mesures de conservation prévues: coordination et planification, recherche de moyens financiers, programmes de formation, etc ;
- Même si l'Etat partie crée un organisme autonome de gestion, le bien considéré est un bien d'importance nationale avant d'être un bien d'intérêt mondial. L'Etat doit donc assurer des devoirs financiers en matière de gestion de ce bien.

Standardisation de la méthode

Si la différence et les particularités de chaque site appellent à une approche particulière, la méthode et les facteurs considérés nécessitent une certaine standardisation pour obtenir un suivi régulier, efficace et comparatif;

- Instaurer une consultation avec les partenaires et les parties concernées, dans la préparation d'un plan de gestion, qui doit prendre en compte les plans de développement locaux, régionaux et nationaux, la législation et les règlements gouvernant les autres modes de gestion, de planification et d'aménagement du territoire;
- Affiner la conduite des plans de gestion en instaurant une confrontation annuelle avec les objectifs annoncés et une évaluation à mi-parcours;
- Essayer d'élaborer un modèle type de plan de gestion qui intègre les réalités africaines, les nouvelles Orientations et l'activité de suivi régulier et périodique. Considérant que l'Afrique s'oriente dans un processus d'inscription de sites non conventionnels, il est nécessaire de définir à la fois les modes de gestion et les modes de suivi de ces nouveaux biens qui, par leur distribution et leur étendue, sont confrontés, plus que les sites conventionnels, à des pressions anthropiques nouvelles;
- Etablir des plans de gestion des visiteurs, conforme à la politique nationale de tourisme, pour assurer le contrôle et réduire la pression sur le site;
- Elaborer au niveau de chaque site un plan de réaction aux catastrophes naturelles, intégrer à la stratégie de suivi des indicateurs de tendance pour les menaces et catastrophes naturelles ou anthropiques, mettre en place un observatoire pour en prévoir l'imminence. Vu que les incendies représentent la menace la plus avérée, chaque site, naturel ou culturel, devrait avoir un plan de prévention et de lutte anti-incendie;
- Préciser les méthodologies de suivi, fournir un canevas type en s'appuyant sur les réalisations passées. Pour les sites naturels, mettre en place des méthodologies d'inventaire et d'évaluation de la flore, de la végétation, de la faune. Pour les sites culturels et naturels, préciser une méthodologie d'évaluation de l'évolution des paysages. Pour les sites culturels, définir des lignes méthodologiques applicables de façon simple par un personnel moyennement qualifié;

- Faire une étude d'impact environnemental pour tout projet;
- Prévoir les moyens nécessaires pour organiser un examen à mi-parcours pour les Etats parties et sites qui le souhaitent.

Equipements

- L'absence de matériel informatique est un obstacle majeur, qui en fait une priorité manifeste, d'autant que le coût de tels équipements est peu élevé. Equiper et former les sites pour disposer de moyens modernes de suivi (SIG, informatique, etc.), station météo sommaire au niveau de chaque site. Equiper avec un kit informatique minimum (Unité centrale, lecteur CD-ROM, imprimante, modem, scanner) les sites du patrimoine mondial africain, standardiser les logiciels et les programmes spécifiques;
- Disposer d'un sérieux équipement de premier secours, former une partie du personnel au secourisme et avoir une personne spécialisée dans les soins d'urgence;
- Ne pas laisser partir des véhicules ne répondant pas aux normes de sécurité nationales et sans guide qualifié;
- Faciliter l'accès aux fauteuils roulants.

Données et informations

- Il serait souhaitable que l'administration de chaque site dispose d'une copie du dossier d'inscription du site et reçoive un exemplaire du rapport annuel du Comité du patrimoine mondial, afin de disposer de la base d'information nécessaire pour organiser la gestion future. De même, il serait souhaitable que les formulaires d'inscription des sites anciennement inscrits soient complétés par les rubriques constituant le formulaire actuel d'inscription. Il est recommandé au Centre du patrimoine mondial d'actualiser le CD-ROM des archives d'inscription de sites;
- Mettre en place au niveau des sites et des Etats parties un système de suivi et d'archivage des documents permettant une consultation facile, au cours du temps, y compris lorsque le responsable antérieur a été appelé à d'autres fonctions;
- Créer au Centre du patrimoine mondial un fonds photographique pour les sites africains du patrimoine mondial et établir un système d'information géographique pour les sites du patrimoine mondial en Afrique sur la base de l'ébauche réalisée lors de cet exercice;
- Que chaque Etat concerné (re)propose une nouvelle déclaration de valeur pour les sites inscrits avant 1994, tenant compte des réalités actuelles de conservation et des progrès de connaissance réalisés par la science concernant ces sites depuis leur inscription;
- Décrire avec précision les limites de la zone centrale des sites à partir de repères topographiques, cartographiques et satellitaires;
- Créer des zones tampons pour tous les sites (naturels ou culturels) soumis à une pression démographique forte en zone rurale ou à des pressions de développement urbanistique en zone urbaine;
- Clarifier les notions d'authenticité et d'intégrité.

Formation et renforcement des capacités

Bien que certaines de ces actions soient déjà menées dans le cadre de programme de formation existant, et notamment Africa 2009, il est important de marquer ces recommandations aussi bien pour les biens culturels que naturels.

- Organiser des formations à l'utilisation de l'informatique et aux techniques du suivi périodique pour les sites africains;
- Sensibiliser les gestionnaires quant aux formes de planification auxiliaires permettant de contribuer à la mise en valeur ou au développement économique de la région où leur site est implanté;

- Organiser des formations aux plans de gestion, au suivi écologique, architectural et paysager;
- Organiser un séminaire-atelier pour approfondir les notions d'intégrité fonctionnelle et des méthodes de suivi y afférentes;
- Organiser régulièrement des séminaires –ateliers de formation afin de dispenser une formation continue aux gestionnaires, leur permettant d'appliquer au mieux les décisions du Comité du patrimoine mondial au niveau de leur site.

Réseau

- Activer un réseau de gestionnaires de sites du patrimoine mondial en Afrique, leur permettant d'échanger leurs idées, à la manière d'un forum. En l'absence de données concrètes sur les moyens de réaliser un site Internet dédié aux sites africains du patrimoine mondial, de créer un lien entre gestionnaires par moyen du courrier électronique;
- Informer les sites sur les programmes éducatifs développés dans des sites naturels et culturels pilotes;
- Créer des points focaux pour chaque site pour établir des relations directes entre le Centre du patrimoine mondial et les sites inscrits;
- Etablir une liste des institutions africaines d'expertise et de formation.

Formulaire

- La distinction entre pression de développement et menaces environnementales n'est pas toujours perçue; surtout que l'une est la conséquence de l'autre. Or, c'est plus le caractère négatif (pression, menace, nuisance) d'un phénomène que son origine qui intéresse le gestionnaire. Ainsi, certaines rubriques du questionnaire pourraient être regroupées;
- Au vu de l'importance des pressions d'origine humaine sur les sites du patrimoine mondial, il est important de considérer l'inclusion des conflits armés, conflits pour l'utilisation des terres, conflits économiques et commerciaux, interventions pour la conservation, activités liées à la recherche, dans le formulaire du suivi périodique.

Chapitre 3 : Conclusions et recommandations

Les conclusions qu'il est possible de tirer permettent de présenter un bilan général des objectifs, une approche stratégique des recommandations en découlant, et un plan d'action du suivi périodique suivant des priorités et un calendrier de mise en œuvre. Les constats découlant des différentes activités menées au cours du processus de l'exercice du suivi périodique et de l'analyse des formulaires concernent les sites, les Etats parties, la région Afrique en général mais aussi le Comité du patrimoine mondial et son secrétariat.

Conclusions - constat

Les résultats ont été regroupés par thèmes transversaux constituant autant d'objectifs visés.

Organisation des Etats parties

Tous les pays ayant ratifié la Convention du patrimoine mondial ont des droits et des devoirs vis-à-vis de cette Convention. De fait, sa mise en œuvre concerne tous les Etats Parties qu'ils aient ou pas de sites inscrits. Tous devraient donc être associés aux activités de suivi périodique pour la section I du formulaire.

Les actions et tâches prévues par la Convention du patrimoine mondial sont mises en œuvre par différentes institutions. Du manque d'organisation institutionnel au niveau national découle une incohérence des orientations prises. Le cloisonnement administratif empêche une coordination d'actions, situation d'autant plus difficile lorsque le pays a des biens culturels et naturels inscrits.

L'intégration du patrimoine dans une politique de gestion et d'aménagement au niveau national, régional et local, réalisée ou en cours dans la plupart des Etats africains, recouvre des aspects très variés d'un pays à l'autre. Si le patrimoine commence à être considéré dans les plans d'aménagements, seule la moitié des Etats africains considérés ont adopté une politique ou un plan de protection du patrimoine. Un effort important reste à entreprendre pour donner une place et un rôle au patrimoine dans la stratégie de gestion et de développement de ces pays. Dans l'esprit de la Convention du patrimoine mondial, il serait utile de s'inspirer des Etats qui ont su développer des politiques d'intégration participatives. Plusieurs carences majeures empêchent, au niveau national, une approche patrimoniale, efficace, intégrée et porteuse de développement durable.

Identification des biens

Suite à la mise en œuvre de la Stratégie Globale en Afrique, un processus d'identification s'est généralisé. Les deux tiers des Etats parties africains ont réalisé des inventaires, au moins partiels, de leur patrimoine. Même s'il est difficile d'avoir une information complète sur la totalité du patrimoine d'un pays, l'inventaire est une étape déterminante qui doit être encouragée. Les trois quarts des Etats parties africains ont établi des listes indicatives ou les ont révisées, en y associant de plus en plus la communauté locale.

Les biens déjà inscrits en Afrique traduisent une vision plutôt conventionnelle du patrimoine africain, avec une très forte majorité de sites naturels, à l'inverse de ce qui se passe dans le reste du monde où les sites naturels sont fortement minoritaires. Cette situation appauvrit le patrimoine culturel africain, dénigrant sa diversité et sa spécificité. Toutefois, mise en avant par les listes indicatives, une tendance au changement s'amorce. Ainsi, la physionomie du patrimoine mondial africain change, prenant notamment en compte les interactions nature-culture, dans le cadre du concept de paysage culturel, mais aussi la notion d'itinéraires et d'échanges. Il serait possible de considérer explicitement le rôle des *Forts & Castles* du Ghana ou des Palais royaux d'Abomey dans les routes de l'esclave. De même, il serait possible d'inclure les composantes culturelles des populations habitant dans certains sites naturels comme l'Aïr-Ténéré ou le Mont Nimba.

Les gestionnaires des sites ne possèdent pas de copie et donc ne connaissent pas les dossiers d'inscription. Il en résulte une cascade d'ignorance notamment concernant la déclaration de valeur, l'authenticité, etc. La stratégie de l'exercice de suivi a permis de pallier ce manque de connaissance en les mettant à leurs dispositions. L'examen des dossiers montre que l'information fournie au moment de l'inscription est incomplète, ne détaillant pas tous les éléments actuellement requis pour inscrire un site. Une mise à jour de ces informations est nécessaire, en particulier pour définir avec précision les limites des sites ou créer une zone tampon. De plus, très succincte, l'information contenue dans ces dossiers est souvent obsolète. Ainsi, une majorité des gestionnaires pensent que des modifications de l'intégrité-authenticité sont intervenues ou prévisibles et qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle déclaration de valeur.

L'approche récente, initiée à partir de la stratégie globale, dynamise l'identification du patrimoine africain dans sa diversité. Toutefois, un effort doit encore être accompli pour mener à bien cette dynamique, pour informer et mettre à jour les données des sites inscrits avant 1990.

Plans de gestion et de conservation intégrée

Tous les sites africains s'inscrivent dans un statut légal et un cadre juridique, généralement national, qui, sont restés relativement inchangés. Toutefois, les mesures prévues dans trois quarts des sites pour préserver l'avenir doivent être revues et adaptées pour encourager une approche participative à la gestion du site, prévenir les risques naturels et humains, sensibiliser et éduquer. De plus, il manque à ce cadre minimal, une planification et une

stratégie de gestion. Seule la moitié des sites africains est actuellement dotée d'un plan de gestion fonctionnel. De gros progrès restent à faire dans ce domaine, en particulier pour renforcer la liaison entre conservation, gestion et moyens nécessaires et pour y inscrire un développement touristique durable.

Les autorités nationales des Etats parties gardent une responsabilité importante dans la gestion, ne déléguant pas facilement leurs pouvoirs. Dans une volonté d'optimiser la gestion, il est important de s'inspirer des solutions de gestion décentralisée existantes en Afrique dans des projets pilotes. Considérant la centralisation existante, le montant minime et souvent irrégulier du financement alloué par les autorités nationales des Etats parties africains souligne la responsabilité de l'Etat à la mise en œuvre de solutions crédibles, fiables et durables pour une conservation dans la durée du patrimoine. La recherche de solutions alternatives, aussi bien pour le financement que pour la gestion, devient impérative pour faire face aux pressions diverses que subissent de nombreux sites du patrimoine mondial en Afrique. L'autonomie de gestion et l'association conservation-développement sont des objectifs sous-jacents à la plupart des formulaires, mais difficile à exprimer dans le contexte rigide de la relation Etat-Site constatée.

Liste du patrimoine mondial en Périil

Elle comporte actuellement trente sites inscrits dont treize sont africains. Représentant 7% des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les sites africains constituent 43% de la Liste en péril. Presque un quart des sites africains est inscrit sur la liste en péril. C'est une réalité qui a toutes sortes d'origines mais surtout qui traduit une absence générale de moyens récurrents investis par les Etats dans la conservation de leurs patrimoines.

Facteurs affectant les biens

Des problèmes majeurs comme la désertification ou les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité et le développement affectent l'intégrité des sites naturels et culturels africains. La fréquentation touristique et les services et équipements en découlant exercent une pression qui devrait, dans le cadre d'un tourisme durable, être régulé à partir d'une étude de la capacité de charge. Parfois ignorés, souvent méconnus, ces facteurs doivent être identifiés et pondérés par rapport à leur fréquence, au risque qu'ils représentent. Certaines mesures ont été prises pour lutter contre ces multiples pressions, mais elles restent insuffisantes et peu pro-actives.

Conservation préventive et suivi

Toute gestion intégrée et durable nécessite un suivi régulier. Même si les deux tiers des sites africains en mentionnent l'existence, le suivi actuel n'est pas systématique. Peu de sites disposent d'une méthodologie de suivi efficace et cohérente. A l'absence d'indicateurs clés, pourtant nécessaires pour résumer les observations faites au cours du suivi régulier, s'ajoutent le manque de personnel affecté à cette activité et des moyens insuffisants ou inadéquats. La mise à niveau nécessaire des sites naturels et culturels devrait s'appuyer sur les quelques sites africains qui ont établi un suivi régulier et qui pourraient servir de pôles pour systématiser et développer cette activité. Face aux multiples menaces qui les guettent, une méthodologie de suivi incluant la population locale et adaptée aux sites africains constitue une urgence pour le moyen terme. De plus, les activités cohérentes de suivi régulier constituent le socle des activités de conservation préventive qui permettront de protéger un site sans attendre la preuve de détériorations conséquentes. Le suivi régulier et la conservation préventive, en anticipant les problèmes, diminuent les coûts des actions de protection et de conservation du patrimoine. C'est pourquoi, les activités de suivi périodique et de conservation préventive doivent être inscrites systématiquement dans les plans de gestion des sites africains naturels et culturels.

Promotion de la Convention et des biens inscrits

La majorité des pays a implanté des actions de promotion de la Convention du patrimoine mondial et des biens inscrits. La promotion du patrimoine mondial tend aussi bien à informer le grand public, à travers les médias, qu'à sensibiliser la population locale aux valeurs et à l'intérêt du site. Certaines actions de promotion au niveau des différents pays africains, comme l'organisation de journées portes ouvertes, sont autant de potentialités adaptées aux réalités économiques de ce continent. A valeur d'exemple, ces actions devraient être systématisées car leur mise en œuvre demande des moyens limités pour une portée généralement importante au niveau de la conscience populaire. Il est donc important de s'inspirer de ces actions, voire même de synchroniser certaines activités pour leur donner un retentissement nouveau.

Formation et coopération internationale

Elément important de la conservation des sites, la recherche permet, dans de nombreux cas, d'en comprendre mieux l'intérêt et la signification. La moitié des sites africains a participé à des programmes de recherche scientifique, fondamentale ou appliquée, souvent réalisés sur l'initiative d'organismes étrangers. Toutefois, les conditions sont difficiles : les équipements des sites, doivent généralement être actualisés et renforcés, notamment pour les équipements informatiques ; le personnel reste insuffisant et pas formé pour ce genre de tâches. Très timide, l'accès au réseau Internet reste très coûteux, voir impossible en raison de l'éloignement des sites.

Presque tous les sites africains du patrimoine mondial assurent une fonction éducative par l'accueil de nombreuses classes d'écoles primaires et de lycées qui découvrent ainsi les richesses de leur patrimoine national et mondial. Cette fonction éducative est primordiale pour la sensibilisation des jeunes citoyens à la conservation de leur patrimoine national et mondial. Des besoins de formation en matière de protection et de conservation du patrimoine ont été identifiés par la plupart des Etats africains. Les demandes concernent, par ordre décroissant, la gestion et la planification des sites du patrimoine mondial, la formation à la conservation et à la restauration, le suivi environnemental et monumental. Si plusieurs Etats disposent localement ou régionalement d'opportunités de formation dont ils ont pu faire bénéficier leur personnel, des efforts importants restent à accomplir dans ce domaine où la notion de formation continue n'est pas associée au cursus professionnel des agents. Ces efforts devraient se baser sur les programmes de formation existants en les renforçant et les développant.

La grande majorité des Etats parties africains entretient des activités de coopération bilatérale ou multilatérale pour la protection et la conservation du patrimoine mondial. Il s'agit essentiellement de programmes de conservation ou d'amélioration de la gestion des sites et de programmes de développement économique de la périphérie du site. Dans tous les cas cités, la coopération est une coopération Sud-Nord. Un tiers des Etats parties africains dispose de bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux qui les assistent dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

2. Proposition d'un Plan d'action pour le Suivi Périodique à moyen terme

La synthèse des activités menées dans le cadre de la conservation du patrimoine africain souligne des carences dans plusieurs domaines. Les actions recommandées résultent de la prise en compte de ces thèmes. Organisés de manière cohérente, elles peuvent constituer la base d'un « plan d'action pour le suivi périodique » dont les effets seront testés par le prochain exercice de suivi périodique, en 2007. Ce plan d'action est donc composé d'une somme de projets élémentaires, regroupés en 5 thématiques stratégiques principales, échelonnés selon les priorités sur un calendrier de 6 ans. Certaines actions s'inscrivent dans

plusieurs thématiques stratégiques, soulignant le caractère transversal et intégré de la protection et de la conservation du patrimoine.

Stratégies

Les actions d'une stratégie donnée sont présentées sous forme de tableaux synthétisant l'ensemble des informations nécessaires à leur mise en œuvre. Le tableau fait référence:

- au thème visé, aux destinataires potentiels (Etats Parties (EP), Comité du PM (Co), Région Afrique (Afr), Gestionnaires de sites (Sg), Population locale (Pop), Centre du patrimoine mondial (CPM));
- à l'échéance de réalisation (court terme = 1 à 2 ans ; moyen terme : de 3 à 4 ans ; long terme : plus de 5 ans, voire même au-delà de la période de 6 ans);
- au niveau de priorité 1* = Très prioritaire ; 1 = prioritaire ; 2 = important);
- au niveau de faisabilité (***) actions qui ne posent pas de problèmes techniques de mise en œuvre, ** actions demandant un consensus ou des moyens, * actions dont la réalisation est plus problématiques (ce qui ne préjuge pas de leur intérêt);
- à l'intensité de volonté politique nécessaire (*actions de la routine courante, ** actions nécessitant une prise de conscience de leur utilité, *** actions moins facilement adoptées)
- aux sources possibles de financement (FPM : fond du patrimoine mondial ; ligne monitoring du FPM ; CP : conventions (accords) avec le secteur privé ; CB : Conventions de coopération (accords) entre le Centre et les pays donateurs ; CM : financement multilatéral).

Stratégie « Formation »

Thème	Actions recommandées	Destinataire	Terme	Priorité	Faisabilité technique	Volonté politique	Financement
Identification des biens	Séminaire régional sur les notions de déclaration de valeur et les principes et critères de l'authenticité – intégrité	EP, Af	m	1	***	*	FPM, CB
Plans de gestion & conservation intégrée	Formation aux plans de gestion	CPM	m	1	***	*	
	Séminaire régional sur la Diversification de la Gestion participative et le développement économique	EP, Sg	m	1	***	*	FPM, CB
Facteurs affectant les biens	Formation à la gestion des risques naturels et anthropiques	Co, CPM	m, l	1	***	*	CB
Conservation préventive & suivi	Formation aux techniques du suivi périodique	CPM	m, l	1	***	*	FPM, CB
Formation coopération internationale	Coopération inter-africaine pour la conservation	EP, CPM, Afr	m, l	1	**	**	CM, FPM

Stratégie « Gestion »

Thème	Actions recommandées	Destinataire	Terme	Priorité	Faisabilité technique	Volonté politique	Financement
Organisation des Etats parties	Création de "Comités Nationaux pour la Convention du patrimoine mondial"	EP	m	1	**	***	EP
	Elaboration de Stratégies nationales intégrant protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel, dans des plans de développement économique et social, de gestion et d'aménagement du territoire	Co, EP, CPM	c, m	1	**	***	EP ; CB
Identification des Biens	Documentation : Duplicata du dossier d'inscription	CPM	c	2	***	*	Ligne monit
	Réactualisation des dossiers d'inscription antérieurs à 1990	EP	m	2	***	*	EP, FPM, CB
	Création de zones tampons pour les sites soumis à de fortes pressions Plans des sites	Sg, EP	m	2	**	**	EP, CB
		Sg	c	2	**	*	Ligne monit
	Actualisation des critères d'inscription des sites	EP	m	2	**	*	CB
Actualisation déclaration de valeur pour les sites inscrits avant 1994	EP	l	3	**	*	FPM, CB	
Plans de gestion & de conservation intégrée	Autonomisation des structures de gestion des biens inscrits sur la LPM	EP	m, l	1	**	***	EP, CB
	Moyens de mettre en œuvre les mesures de conservation des sites	EP	c, m, l	1	*	***	EP, CB
	Planification complémentaire au niveau des sites	Sg	c	2	***	*	EP, CB
	Ecole de formation aux plans de gestion	CPM	m	1	***	*	
	Evaluation et actualisation des plans de gestion	Sg	m	2	***	**	CB
Facteurs affectant les biens	Analyse des causes du succès économique de certains sites	CPM	c, m	2	***	*	FPM
Promotion	Réflexion pour l'actualisation des structures administratives des sites	EP, Sg	m, l	1	**	***	FPM, CB
Formation & coopération internationale	Comités scientifiques du site	EP, Sg	c, m	2	***	*	EP

Stratégie « Recherche et suivi des sites »

Thème	Actions recommandées	Destinataire	Terme	Priorité	Faisabilité technique	Volonté politique	Financement
Organisation des Etats parties	Documentation de la section I du formulaire de suivi périodique par tous les Etats parties	Co	m	1	***	**	EP
Identification des Biens	Création d'un Système d'Information Géographique au Centre du patrimoine mondial .	CPM	c,m	1	***	*	Ligne monit
Facteurs affectant les biens	Ecole sur la gestion des risques naturels et anthropiques	Co, CPM	m, l	1	***	*	CB
	Elaborer des stratégies de prévention des risques naturelles ou anthropiques	EP, Sg, Pop	m, l	2	**	*	CB
	Plan de réaction aux catastrophes naturelles	Sg	m, l	2	**	*	EP
	Indicateurs de tendance pour les risques naturels et anthropiques	Sg	c, m, l	2	***	*	EP
Conservation préventive et suivi	Ecole de formation aux techniques du suivi périodique	CPM	m, l	1	***	*	FPM, CB
	Actualisation des moyens de suivi	Sg	m, l	1	*	**	CB

Stratégie « Participation » :

Thème	Actions recommandées	Destinataire	Terme	Priorité	Faisabilité technique	Volonté politique	Financement
Identification des biens	Participation des populations locales aux processus d'inscription	EP	c, m, l	1	**	**	EP, CB
Plans de gestion et de conservation intégrée	Recenser les expériences de gestion participative et réaliser une plaquette	CPM	m	2	***	*	Ligne monit
	Autonomisation des structures de gestion des biens inscrits sur la LPM	EP	m, l	1	**	***	EP, CB
	Séminaire régional sur la Diversification de la Gestion participative et le développement économique	EP, Sg	m	1	***	*	FPM, CB
Facteurs affectant les biens	Faciliter l'accès des handicapés aux sites	Sg	c, m	2	*	***	EP, CB
Promotion	Instauration d'une Journée Mondiale du patrimoine mondial	Co, CPM	c	2	***	**	FPM
	Instauration d'une Journée du site	EP, Sg, Pop	c	2	***	**	EP
Formation & coopération internationale	Visites scolaires des sites du patrimoine mondial et programmes éducatifs	Sg, EP	c, m, l	1	***	**	EP, Sg

Stratégie « Réseaux et coopération » :

Thème	Actions recommandées	Destinataire	Terme	Priorité	Faisabilité technique	Volonté politique	Financement
Identification des biens	Assistance préparatoire aux inventaires nationaux de patrimoine	CPM	c, m, 1	2	***	*	FPM, CB
	Assistance préparatoire à l'élaboration des listes indicatives	CPM	c, m, 1	2	***	*	FPM, CB
Formation & coopération internationale	Jumelage des sites du patrimoine mondial avec des organismes de recherche	EP, Sg	c, m	2	***	**	CB
	Réseau africain de gestionnaires de sites et Nouvelles technologies de l'Information	Sg, EP, Afr, CPM	c, m	2	***	**	EP, FPM, CB
	Coopération interafricaine pour la conservation	EP, CPM, Afr	m, 1	1	**	**	CM, FPM
	Création d'un Fond Patrimonial Africain	Co, Afr, EP	m, 1	1	*	***	CB, CP, CM

Calendrier indicatif de mise en œuvre

Le calendrier indicatif de mise en œuvre des stratégies décrites ci-dessus, considère les priorités, la faisabilité technique et l'engagement politique nécessaire. Il identifie les actions à entreprendre (plus les actions sont de couleur foncée plus elles sont prioritaires) et leurs durées de réalisation.

Le plan d'action du suivi périodique (PASP) a été développé de façon prévisionnelle sur les 6 années séparant 2 exercices successifs de suivi périodique (2002-2007). Il comprend 3 types d'actions : (1) des actions ponctuelles qui, une fois décidées, peuvent être exécutées en un temps très bref; (2) des actions plus complexes qui requièrent un temps de concertation et un financement important ; (3) des actions récurrentes qui seront (probablement) répétées au-delà de ce plan d'action à moyen terme.

Recommandations	début	2003	2004	2005	2006	2007
Documentation : Duplicata du dossier d'inscription	2002	2003				
Plans des sites	2002	2003				
Planification complémentaire au niveau des sites	2002	2003				
Instauration d'une journée mondiale du patrimoine mondial	2002	2003				
Instauration d'une Journée du site	2002	2003				
Recenser les expériences de gestion participative et réaliser une plaquette	2002	2003	2004			2004
Analyse des causes du succès économique de certains sites	2002	2003	2004			2004
Faciliter l'accès des handicapés aux sites	2002	2003	2004			2004
Comités scientifiques du site	2002	2003	2004			2004
Réseau africain de gestionnaires de sites et Nouvelles technologies de l'Information	2002	2003	2004			2004
Elaboration de stratégies nationales	2002	2003	2004	2005		2005
Création d'un SIG au Centre du patrimoine mondial .	2002	2003	2004	2005		2005
Moyens de mettre en œuvre les mesures de conservation des sites	2002	2003	2004	2005		2007
Visites scolaires des sites du patrimoine mondial et programmes éducatifs	2002	2003	2004	2005		2007
Participation des populations locales aux processus d'inscription	2002	2003	2004	2005		2007
Actualisation déclaration de valeur pour les sites inscrits avant 1994	2002	2003	2004	2005		2007
Indicateurs de tendance pour les risques naturels et anthropiques	2002	2003	2004	2005		2007
Jumelage des sites du patrimoine mondial avec des organismes de recherche	2002	2003	2004	2005		2007
Assistance préparatoire aux inventaires nationaux de patrimoine	2002	2003	2004	2005		2007
Assistance préparatoire à l'élaboration des listes indicatives	2002	2003	2004	2005		2007
Formation aux plans de gestion		2003				
Séminaire régional sur la diversification de la gestion participative et le développement économique		2003				
Coopération interafricaine pour la conservation		2003	2004	2005	2006	2007
Evaluation et actualisation des plans de gestion			2004			
Documentation de la section I du formulaire par tous les Etats parties			2004			
Séminaire régional sur les notions de déclaration de valeur et les principes et critères de l'authenticité – intégrité			2004			
Formation sur la gestion des risques naturels et anthropiques			2004			
Formation aux techniques du suivi périodique			2004			
Réflexion pour l'actualisation des structures administratives des sites			2004			
Création de zones tampons pour les sites soumis à de fortes pressions			2004	2005		2005
Création de " Comités Nationaux pour la Convention du patrimoine mondial "			2004	2005		2005
Actualisation des moyens de suivi			2004	2005	2006	2007
Autonomisation des structures de gestion des biens inscrits			2004	2005	2006	2007
Création d'un Fond du Patrimoine Africain			2004	2005	2006	2007
Elaboration de stratégies de prévention des risques naturelles ou anthropiques			2004	2005	2006	2007
Plan de réaction aux catastrophes naturelles			2004	2005	2006	2007
Réactualisation des dossiers d'inscription antérieurs à 1990			2004	2005	2006	2006
Actualisation des critères d'inscription des sites			2004	2005	2006	2006

Moyens humains et financiers

La mise en œuvre de ce plan d'action à moyen terme repose sur la conjonction de moyens humains et financiers et de compétences diverses. Celui-ci doit s'articuler avec les autres stratégies et programmes décidés par le Comité et dont l'application est en cours (Stratégie Globale, programmes Africa 2009 et Africa 2003).

Il est nécessaire d'associer étroitement à sa réalisation les organismes consultatifs de la Convention du patrimoine mondial (UICN, ICOMOS et ICCROM) surtout lors de la phase de mise en œuvre de ce programme. Il est aussi utile de coopérer avec d'autres programmes de l'UNESCO pour conforter les moyens de mise en œuvre du PASP. Une étroite collaboration avec le programme MAB de la Division des Sciences paraît d'autant plus utile que de nombreux sites africains sont également des Réserves de Biosphère. Il en est de même de la collaboration avec le secteur de la Culture et avec le programme MOST des Sciences humaines, dans la mesure où, l'homme étant au centre de la conservation et du développement, on ne peut négliger les aspects sociaux de la conservation, en particulier dans une région où la misère remplace, de plus en plus, la pauvreté. L'association du programme Africa 2009 permettrait de reposer sur des compétences certaines en matière de conservation des patrimoines immobiliers bâtis et non bâtis, et d'élargir son action pour incorporer pleinement les suivis des paysages culturels ou naturels.

La mise en œuvre du PASP entre typiquement dans le cadre des actions de suivi périodique. Toutefois, l'opportunité de créer une unité spécifique au suivi périodique, dans le cadre du Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial aboutit à multiplier les unités, segmenter les fonctions et accroître les coûts; d'autant que, sur le plan fonctionnel, les unités régionales sont plus à même de traiter de façon holistique les différents dossiers des régions, y compris ceux du suivi périodique. Il est donc préférable d'optimiser le fonctionnement des unités régionales du Centre en leur confiant des moyens logistiques et humains adéquats, plutôt que de créer une structure supplémentaire.

En matière de financement, il est évident que le Fonds du patrimoine mondial ne peut assumer le coût de toutes ces opérations, d'autant que son budget propre tend à diminuer sur le court terme. Certaines actions de ce Plan d'action peuvent être rattachées à la ligne Suivi Périodique ou Assistance préparatoire de ce Fonds. Néanmoins, il sera nécessaire de trouver des moyens de financement extra-budgétaires, soit par des accords de coopération avec le Centre du patrimoine mondial, soit des fonds provenant d'organismes bilatéraux et multilatéraux. Une mobilisation de ces organismes permettrait de dégager des moyens conséquents et d'harmoniser globalement leurs politiques par rapport aux sites africains du patrimoine mondial.

Le Fonds du Patrimoine Africain - Le concours de donateurs du secteur privé est également un élément qui n'a pas été exploré jusqu'à présent. Dans ce sens, la mobilisation des grandes sociétés multinationales qui fondent leur richesse et leur prospérité sur les matières premières qu'elles extraient du continent africain, pourrait, dans le cadre d'une politique d'image de société, apporter un financement récurrent important. Ces financements permettraient d'alimenter un Fonds Patrimonial Africain. Principale source de financement d'actions visant à la conservation et à la protection du patrimoine africain, avec en priorité un objectif de développement durable, il déchargerait le Fonds du patrimoine mondial. Une étude de faisabilité de ce Fonds est lancée par le Centre du patrimoine mondial.

L'exercice de suivi périodique a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les Etats parties, de constater l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de mettre en évidence un certain nombre de problèmes et de formuler des recommandations. La diffusion de ces informations et résultats à tout public intéressé par la conservation du patrimoine mondial en Afrique est cruciale.

Dans une volonté de valorisation et de communication des résultats **une réunion régionale de restitution** s'est tenue à Dakar (25 au 27 Février 2002). Cette réunion a permis de présenter aux gestionnaires africains de sites les résultats de l'exercice de suivi, de valoriser les ateliers antérieurs du suivi périodique et a donné lieu à des échanges pour une meilleure compréhension des recommandations. Le plan d'action a été examiné selon les actions à entreprendre, le partage des responsabilités et des échéances. Le rapport de l'exercice du suivi périodique et le plan d'action et le rythme de suivi ont été approuvés par les participants à cette réunion.

Deux résolutions ont marqué cette réunion : « l'harmonisation de la législation africaine dans le domaine de la protection du patrimoine, le renforcement du pouvoir des gestionnaires des sites du patrimoine mondial et l'élaboration d'une convention du patrimoine africain » et « d'envisager, dans les meilleurs délais, la mise en place de Fonds crédibles et renouvelables pour la sauvegarde et mise en valeur du Patrimoine africain ».

Tout en s'inspirant des sites africains ayant les meilleures performances en matière de conservation et de gestion, les moyens nécessaires à la gestion du patrimoine mondial africain dépassant 285 mille kilomètres carrés (soit la moitié de la France), et à un nombre de sites non conventionnels potentiels en croissance sont à renforcer, à mobiliser, à inventer pour que les actions de protection et de conservation du patrimoine africain ne soient plus réactives mais préventives.

Annexe

Sites et Etats parties au premier exercice de suivi périodique

Etat Partie et sites	Date de ratification ou d'inscription	Catégories et critères	
Bénin	1982	Culturel	
Palais Royaux d'Abomey	1985	Culturel	C III , IV
Cameroun	1982	Naturel	
Dja	1987	Naturel	N II, IV
Côte d'Ivoire	1981	Naturel	
Taï	1987	Naturel	N III , IV
Comoé	1983	Naturel	N II, IV
Mont Nimba	1981	Naturel	N II, IV
Ethiopie	1977	Culturel & Naturel	
Simen	1978	Naturel	N III , IV
Lalibela	1978	Culturel	C I, II, III
Fasil Ghebi	1979	Culturel	C II, III
Vallée de l'Aouache	1980	Culturel	C II, III, IV
Tiya	1980	Culturel	C I, IV
Axoum	1980	Culturel	C I, IV
Vallée de l'Omo	1980	Culturel	C III , IV
Ghana	1975	Culturel	
Forts et châteaux de Volta, d'Accra	1979	Culturel	C VI
Bâtiments traditionnels d'Asante	1980	Culturel	C V
Guinée	1979	Naturel	
Mont Nimba	1981	Naturel	N II, IV
Madagascar	1983	Naturel	
Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha	1990	Naturel	N III , IV
Malawi	1982	Naturel	
Lac Malawi	1984	Naturel	N II, III, IV
Mali	1977	Culturel & Naturel	
Djenné	1988	Culturel	C III , IV
Tombouctou	1988	Culturel	C II, IV, V
Les falaises de Bandiagara	1989	Mixte	N III ; C V
Mozambique	1982	Culturel	
Ile de Mozambique	1991	Culturel	C IV, VI
Niger	1974	Naturel	
Réserves de l'Aïr et du Ténéré	1991	Naturel	N II, III, IV
République centrafricaine	1980	Naturel	
Manovo-Gounda St. Floris	1988	Naturel	N II, IV
République démocratique du	1974	Naturel	

Congo			
Virunga	1979	Naturel	N II, III, IV
Garamba	1980	Naturel	N III, IV
Kahuzi-Biega	1980	Naturel	N IV
Salonga	1984	Naturel	N II, III
République Unie de Tanzanie	1977	Culturel & Naturel	
Ngorongoro	1979	Naturel	N II, III, IV
Kilwa Kisiwani	1981	Culturel	C III
Serengeti	1981	Naturel	N III, IV
Selous	1982	Naturel	N II, IV
Kilimandjaro	1987	Naturel	N III
Sénégal	1976	Culturel & Naturel	
Ile de Gorée	1978	Culturel	C VI
Djoudj	1981	Naturel	N III, IV
Niokolo-Koba	1981	Naturel	N IV
Seychelles	1980	Naturel	
Atoll d'Aldabra	1982	Naturel	N II, III, IV
Vallée de Mai	1983	Naturel	N I, II, III, IV
Zambie	1984	Naturel	
Mosi-oa-Tunya	1989	Naturel	N II, III
Zimbabwe	1982	Culturel & Naturel	
Mosi-oa-Tunya	1989	Naturel	N II, III
Mana Pools	1984	Naturel	N II, III, IV
Grand Zimbabwe	1986	Culturel	C I, III, VI
Khami	1986	Culturel	C III, IV